



Commune de
Gibloux

MESSAGE DU CONSEIL COMMUNAL A L'INTENTION DU CONSEIL GENERAL

PLAN FINANCIER 2018 - 2022

BUDGET 2018

Fonctionnement

Investissements

Objet	Plan financier 2018 – 2022 - Budgets 2018 Message au Conseil général
Date	10 novembre 2017 - mis à jour le 19 décembre 2017
Auteur	Service des finances – J. Crausaz

Table des matières

A. Plan financier 2018 - 2022

1.	Introduction	2
2.	Situation financière générale	2
3.	Plan financier des investissements 2018 - 2022.....	4
3.1	Plan financier des investissements en résumé.....	4
3.2	Calcul des frais financiers.....	5
3.2.1	Règles de calcul.....	5
3.2.2	Résultats - Récapitulation par chapitre.....	6
3.3	Impact des investissements 2018 – 2022 sur l'évolution de la dette bancaire communale	7
3.4	Tableau du plan financier des investissements	9
4.	Plan financier du fonctionnement 2018 – 2022	10
4.1	Tableaux des règles d'évolution	11
4.2	Quelques commentaires par chapitre	13
4.3	Résultats.....	14

B. Budget de fonctionnement 2018

1.	Introduction.....	15
2.	Commentaires généraux	16
2.1	Paramètres généraux	16
2.2	Règles générales d'évaluation.....	16
3.	Budget de fonctionnement en bref.....	17
3.1	Récapitulation - Répartition par chapitre.....	17
3.2	Récapitulation des charges par nature	19
3.3	Récapitulation des produits par nature	21
4.	Commentaires par chapitre	22
4.1	Administration.....	22
4.2	Ordre public	22
4.3	Enseignement et formation.....	23
4.4	Culture, sports et loisirs	24
4.5	Santé	25
4.6	Affaires sociales.....	25
4.7	Transports et communications.....	27
4.8	Protection et aménagement de l'environnement.....	27
4.9	Economie publique	30
4.10	Finances et impôts	30
5.	Commentaires par nature	31
5.1	Frais de personnel.....	31
5.2	Evaluation des recettes fiscales.....	34
5.3	Frais financiers	37
5.4	Contributions de la commune d'Hauterive	38
5.5	Imputations internes	39

C. Budget des investissements 2018

1.	Situation financière de la commune au 31.12.2016.....	41
2.	Commentaires généraux sur le budget des investissements.....	41
3.	Projets d'investissements en cours.....	42
4.	Nouveaux projets proposés pour 2018	43
5.	Recettes d'investissements	43

D. Annexes..... 44

A. Plan financier 2018 – 2022

1. Introduction

Le présent message a pour objectif de présenter l'analyse et les résultats de la planification financière communale pour les années 2018 à 2022.

Une meilleure maîtrise des besoins et la mise en place de stratégies pour le développement des infrastructures de la commune ont permis au conseil communal et aux services communaux d'élaborer une planification des investissements sur les cinq prochaines années plus épurée et plus réaliste que celle que nous avons esquissée pour le plan financier 2017 – 2021.

En ce qui concerne les futurs budgets de fonctionnement, même si notre connaissance des paramètres de la gestion financière de la commune s'améliore progressivement, le conseil communal manque encore de recul et d'informations chiffrées complètes sur la situation actuelle pour élaborer une planification qui puisse d'ores et déjà être considérée comme véritablement fiable pour les cinq prochaines années. Le bouclage de plusieurs exercices sera nécessaire pour confirmer la pertinence de nos évaluations.

Nous comptons également sur les échanges avec la commission financière et le conseil général sur cette planification pour améliorer progressivement la qualité de nos prévisions.

2. Situation financière générale

2.1 Situation financière de la commune au 31.12.2016

Sur la base du bouclage des comptes, le Service des communes établit chaque année une analyse de la situation financière de chaque commune sur la base des cinq derniers exercices.

Pour la commune de Gubloux, la dernière analyse basée sur les comptes 2012 à 2015 des anciennes communes et les comptes 2016 de Gubloux est datée du 5 octobre 2017. Elle révèle au 31 décembre 2016 la situation suivante :

Dette brute	Fr.	43'653'335.20
<u>- les capitaux</u>	Fr.	<u>8'533'337.98</u>
= la dette nette	Fr.	35'119'997.22
Limite de crédits	Fr.	39'809'837.25
<u>- la dette nette</u>	Fr.	<u>35'119'997.22</u>
= les crédits disponibles	Fr.	4'689'840.03
Marge nette d'autofinancement (MNA)	Fr.	1'115'332.92
Capacité d'emprunt théorique	Fr.	18'393'472.00

La capacité d'emprunt théorique est calculée avec un intérêt de 2.0% et un amortissement linéaire de 4%.

Capacité totale d'investissement	Fr.	23'083'312.03
---	-----	----------------------

La capacité totale d'investissement est la somme de la capacité d'emprunt théorique et des crédits disponibles.

Cela représente une diminution de près 5 MFrs par rapport au calcul basé sur les années 2011 à 2015.

2.2 Indicateurs financiers harmonisés

La Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales a défini un certain nombre d'indicateurs permettant d'évaluer la situation financière de la commune sur la base du dernier exercice comptable approuvé (à ce jour les comptes 2016).

Les futurs exercices permettront d'améliorer encore l'exploitation de ces indicateurs en mettant en évidence leur évolution dans le temps.

Résultats pour 2016

Degré d'autofinancement

Calcul : $\text{Autofinancement} / \text{Investissements nets}$

Résultat : 124.79 % > 100 % idéal ☺

Capacité d'autofinancement

Calcul : $\text{Autofinancement} / \text{Revenus financiers}$

Résultat : 14.65 % 10 % - 20 % moyenne ☺

Quotité des intérêts

Calcul : $\text{Intérêts nets} / \text{Revenus financiers}$

Résultat : 1.99 % < 20 % faible ☺

Quotité de la charge financière

Calcul : $\text{Charges financières} / \text{Revenus financiers}$

Résultat : 6.58 % 5 % - 15 % supportable ☺

Quotité d'investissements

Calcul : $\text{Investissements bruts} / \text{Dépenses totales}$

Résultat : 21.43 % 20 % - 30 % activités importantes ☺

Dette brute par rapport aux revenus

Calcul : $\text{Dette brute} / \text{Revenus}$

Résultat : 127.61 % 100 % - 150 % moyenne ☺

Endettement net par habitant

Calcul : $(\text{Patrimoine financier} - \text{Engagements}) / \text{Population légale}$

Résultat : Fr. 3'815.00 Moyenne des communes : Fr. 1'832.00 ☹

L'exercice 2016 fut un bon exercice, Fr. 1'545'176.98 d'excédent brut de produits, la bonne santé des indicateurs d'autofinancement le confirme.

La quotité des investissements reflète une activité d'investissements soutenue.

Les indicateurs de la « Dette brute par rapport aux revenus » et « l'Endettement net par habitant » nous confirment que nous devons nous préoccuper de l'évolution de la dette communale en veillant à contenir résolument sa progression.

Pour d'autres détails, voir également le document élaboré par le Service des communes (annexe 3).

3. Plan financier des investissements 2018 - 2022

3.1 Plan financier des investissements en résumé

La planification 2018 – 2022 des investissements intègre les éléments suivants :

- Les nouveaux projets inscrits au budget des investissements 2018 et les projets en cours dont tout ou partie des charges sont reportées sur la période 2018 à 2022.
- Les nouveaux projets planifiés sur la période 2018 à 2022.
- Pour information, quelques projets importants qui ne font pas partie de la planification 2018 – 2022 et qui sont prévus au-delà de 2022. Ils seront chiffrés et apparaîtront sans doute dans les futures révisions du plan financier quinquennal.
- Les recettes d'investissements planifiées sur la période.

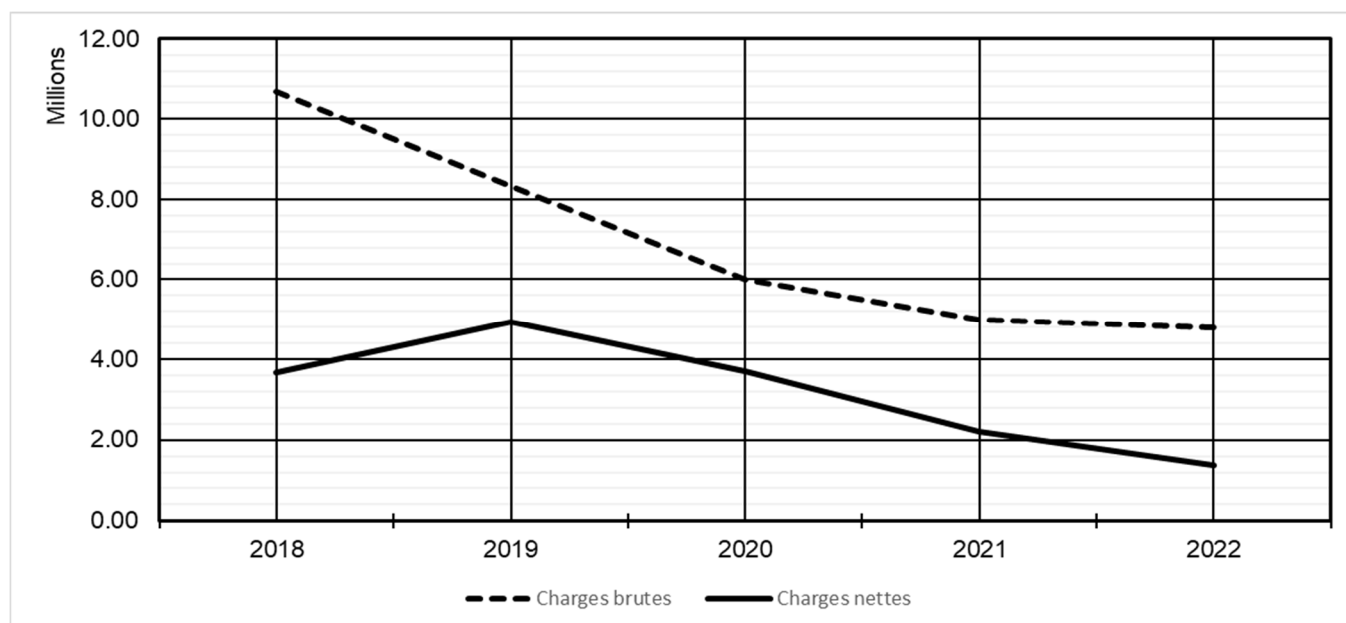
Les recettes d'investissements sont principalement les taxes de raccordement EP et EU, les ventes immobilières et les contributions d'équipement.

Sur l'ensemble de la période de planification, les chiffres généraux sont les suivants :

Période	Charges d'investissements	Produits d'investissements	Financements spéciaux	Investissements nets
2017 - 2021	42'906'000.00	7'776'000.00	3'296'410.00	31'833'590.00
2018 - 2022	34'795'500.00	11'125'500.00	7'789'500.00	15'880'500.00

Une analyse approfondie du programme d'investissements retenu dans le cadre du premier exercice de planification que fut le plan financier 2017 – 2021, une limitation des investissements annuels dans le domaine routier et un plus grand étalement dans le temps des investissements ont permis de réduire de manière substantielle les charges d'investissements sur les cinq prochaines années.

Evolution des charges annuelles d'investissements sur la période 2018 à 2022



3.2 Calcul des frais financiers

3.2.1 Règles de calcul

a) Intérêts

- Taux d'intérêts moyen : 1.5 %.
- Les intérêts durant les travaux sont considérés comme intérêts intercalaires. La charge est inscrite sur le compte général des intérêts : comptes no 940.321.00 et 940.322.00. Les intérêts intercalaires ne sont pas pris en considération dans la planification.
- L'année qui suit le terme du projet, la charge d'intérêts est imputée dans le chapitre du projet. Par souci de simplification, les intérêts sont calculés chaque année sur le coût net total du projet sans prendre en compte les amortissements.

b) Amortissements

- Taux d'amortissement légaux (ReLCo, art. 52, litt. b)

Bâtiment appartenant au patrimoine financier	1.00%
Endiguement, réservoir d'eau potable	2.00%
Bâtiment administratif ou scolaire, salle de sport, bâtiment édilitaire, Centre de loisirs et de culture, autre bâtiment appartenant au patrimoine administratif	3.00%
Réseau de distribution d'eau potable, canalisation d'évacuation des eaux usées et des eaux de surface, station d'épuration des eaux, décharge contrôlée, aménagement routier complet, trottoir, chemin pédestre, orgue	4.00%
Renouvellement ou renforcement de la couche d'usure d'une route	7.00%
Aménagement routier sommaire	10.00%
Mobilier, équipement et installations techniques, machine, véhicule, études de projet, participations	15.00%

- Le taux d'amortissement retenu pour l'évaluation des charges est le taux standard appliqué pour l'objet, reste réservée la possibilité d'appliquer un taux spécial pour un objet particulier sur autorisation du SCom.
- L'année qui suit le terme du projet, la charge d'amortissement est imputée dans le chapitre du projet.

c) Chapitres des charges environnementales

- Eau potable et épuration

Tant sur le plan du fonctionnement que des investissements, ces chapitres sont obligatoirement autofinancés par les taxes.

Même s'il doit être confirmé dans le cadre du bouclage de chaque exercice, le financement par les taxes et les réserves disponibles est évalué et pris en compte. Le recours à l'emprunt ne peut être que transitoire et ne sera à terme plus nécessaire.

- Déchets

Par analogie aux charges de fonctionnement qui doivent être couvertes au minimum à hauteur de 70% par les taxes, les éventuels frais financiers de ce chapitre sont inscrits pour 25% dans les frais financiers généraux.

d) Recettes d'investissements

La prise en compte des recettes d'investissements non affectées (ventes immobilières, participations, etc.) dans l'évaluation des frais financiers est opérée en considérant des « frais financiers négatifs » au taux de 4% qui représente un taux moyen d'amortissement des charges d'investissements.

3.2.2 Résultats - Récapitulation par chapitre

Ch.	Objet	Total	2018	2019	2020	2021	2022
2.	ENSEIGNEMENT ET FORMATION						
	Investissements bruts	6'540'000.00	280'000.00	0.00	1'793'000.00	2'233'000.00	2'234'000.00
	Investissements nets	5'760'000.00	0.00	0.00	1'793'000.00	2'233'000.00	1'734'000.00
	Frais financiers	5'400.00	0.00	0.00	0.00	2'700.00	2'700.00
3.	CULTURE, SPORTS ET LOISIRS						
	Investissements bruts	4'215'000.00	35'000.00	1'180'000.00	1'667'000.00	667'000.00	666'000.00
	Investissements nets	3'880'000.00	0.00	1'180'000.00	1'667'000.00	667'000.00	366'000.00
	Frais financiers	278'100.00	0.00	0.00	62'700.00	107'700.00	107'700.00
6.	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS						
	Investissements bruts	7'856'500.00	2'891'000.00	2'576'500.00	1'385'000.00	554'000.00	450'000.00
	Investissements nets	6'551'500.00	1'928'000.00	2'491'000.00	1'299'500.00	468'500.00	364'500.00
	Frais financiers	1'115'157.50	0.00	116'215.00	278'255.00	351'662.50	387'285.00
7.	PROTECTION ET AMÉNAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT						
70.	APPROVISIONNEMENT EN EAU						
	Investissements bruts	3'555'000.00	400'000.00	1'110'000.00	745'000.00	700'000.00	600'000.00
	Investissements nets	-1'000'000.00	-200'000.00	-200'000.00	-200'000.00	-200'000.00	-200'000.00
	Frais financiers	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
71.	PROTECTION DES EAUX						
	Investissements bruts	6'966'000.00	2'950'000.00	2'050'000.00	300'000.00	833'000.00	833'000.00
	Investissements nets	1'900'000.00	2'050'000.00	900'000.00	-350'000.00	-350'000.00	-350'000.00
	Frais financiers	715'000.00	0.00	75'625.00	213'125.00	213'125.00	213'125.00
74.	CIMETIERES						
	Investissements bruts	90'000.00	90'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Investissements nets	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Frais financiers	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
75.	CORRECTION DES EAUX ET ENDIGUEMENTS						
	Investissements bruts	500'000.00	400'000.00	0.00	100'000.00	0.00	0.00
	Investissements nets	100'000.00	0.00	0.00	100'000.00	0.00	0.00
	Frais financiers	7'000.00	0.00	0.00	0.00	3'500.00	3'500.00
7810.	ASSAINISSEMENTS DE SITES POLLUES						
	Investissements bruts	250'000.00	0.00	250'000.00	0.00	0.00	0.00
	Investissements nets	117'000.00	0.00	117'000.00	0.00	0.00	0.00
	Frais financiers	19'305.00	0.00	0.00	6'435.00	6'435.00	6'435.00
79.	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE						
	Investissements bruts	400'000.00	350'000.00	50'000.00	0.00	0.00	0.00
	Investissements nets	-883'000.00	186'000.00	-209'000.00	-301'000.00	-312'000.00	-247'000.00
	Frais financiers	-43'835.00	0.00	10'230.00	-1'265.00	-17'820.00	-34'980.00
8.	ÉCONOMIE PUBLIQUE						
	Investissements bruts	323'000.00	130'000.00	173'000.00	20'000.00	0.00	0.00
	Investissements nets	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Frais financiers	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
9.	FINANCES ET IMPÔTS						
	Investissements bruts	4'100'000.00	3'150'000.00	950'000.00	0.00	0.00	0.00
	Investissements nets	-545'000.00	-295'000.00	650'000.00	-300'000.00	-300'000.00	-300'000.00
	Frais financiers	1'347'250.00	0.00	337'000.00	353'250.00	336'750.00	320'250.00
	Investissements bruts	34'795'500.00	10'676'000.00	8'339'500.00	6'010'000.00	4'987'000.00	4'783'000.00
	Investissements nets	15'880'500.00	3'669'000.00	4'929'000.00	3'708'500.00	2'206'500.00	1'367'500.00
	Investissements nets sans les chapitres env.	14'980'500.00	1'819'000.00	4'229'000.00	4'258'500.00	2'756'500.00	1'917'500.00
	Nouveaux frais financiers sur la période						
	Frais financiers	3'443'377.50	0.00	539'070.00	912'500.00	1'004'052.50	987'755.00
	Frais financiers sans les recettes d'investissement	3'911'812.50	0.00	610'240.00	1'011'665.00	1'136'272.50	1'153'635.00
	Sans les chapitres environnementaux						
	Frais financiers	2'728'377.50	0.00	463'445.00	699'375.00	790'927.50	792'890.00
	Amortissements	1'896'790.00	0.00	311'960.00	484'455.00	548'130.00	552'245.00
	Accroissements annuels			311'960.00	172'495.00	63'675.00	4'115.00

Commentaires

- Pas d'investissements sur la période pour les chapitres : Administration, Ordre public, Santé et Affaires sociales.
- D'importants investissements des chapitres « Enseignement et formation » et « Culture, sports et loisirs » inscrits au plan financier arrivent à leur terme à la fin de la période quinquennale. Les frais financiers y relatifs seront pris en considération à partir de 2023.
- Pour les chapitres « Approvisionnement en eau » et « Protection des eaux », l'essentiel des investissements est financé par les réserves disponibles. Les investissements nets négatifs représentent l'évaluation du montant des taxes de raccordement à encaisser.

3.3 Impact des investissements 2018 – 2022 sur l'évolution de la dette bancaire communale

Sur demande de la commission financière, l'impact du programme d'investissements sur la période a été chiffré.

Dans la mesure où les chapitres environnementaux seront entièrement autofinancés à terme par les taxes, l'analyse des besoins en financement et l'impact sur la dette de ces chapitres sont chiffrés séparément.

Les chiffres des tableaux ci-dessous sont arrondis et malgré leur précision apparente, il convient de préciser que ces montants ne restent hélas que des estimations relativement grossières. Les projections des charges et des recettes seront affinées et précisées lors de chaque révision du plan financier.

Le calcul ne tient pas compte des éventuels excédents de charges ou de produits des comptes de fonctionnement.

Evolution de la dette sur le chapitre « Approvisionnement en eau » - EP					
	Année	Période	Montant	Par année	Référence
Dettes EP	31.12.2016		1'940'000.00		Bilan au 31.12.2016
Réserve EP	31.12.2017		860'000.00		Evaluation au 31.12.2017
Dettes EP	31.12.2017		1'080'000.00		Evaluation au 31.12.2017
Investissements bruts		2018 - 2022	3'560'000.00	712'000.00	Plan financier 2018 - 2022
Frais financiers		2018 - 2022	0.00	0.00	Plan financier 2018 - 2022
Amortissements		2017 - 2022	-470'000.00	-78'300.00	Extrapolés sur la base du budget 2018
Produits des taxes		2018 - 2022	-5'000'000.00	-1'000'000.00	Plan financier 2018 - 2022
Dettes EP	31.12.2022		0.00		
Réserve EP	31.12.2022		830'000.00		

Le bilan charges et recettes durant la période 2018 à 2022 permet d'amortir la dette initiale du chapitre (Fr. 1'080'000.00) et de reconstituer une réserve de Fr. 830'000.00 pour des travaux dans ce domaine.

Evolution de la dette sur le chapitre « Protection des eaux » - EU					
	Année	Période	Montant	Par année	Référence
Dettes EU	31.12.2016		5'710'000.00		Bilan au 31.12.2016
Réserve EU	31.12.2017		0.00		Evaluation au 31.12.2017
Dettes EU	31.12.2017		5'710'000.00		Evaluation au 31.12.2017
Investissements bruts		2018 - 2022	6'970'000.00	1'394'000.00	Plan financier 2018 - 2022
Frais financiers		2018 - 2022	720'000.00	144'000.00	Plan financier 2018 - 2022
Amortissements		2017 - 2022	-1'570'000.00	-261'700.00	Extrapolés sur la base du budget 2018
Produits des taxes		2018 - 2022	-6'250'000.00	-1'250'000.00	Plan financier 2018 - 2022
Dettes EU	31.12.2022		5'580'000.00		
Réserve EU	31.12.2022		0.00		

Le bilan charges et recettes durant la période 2018 à 2022 ne permet que de réduire la dette initiale du chapitre (Fr. 5'710'000.00) de Fr. 130'000.00.

Evolution de la dette sur l'ensemble des chapitres					
	Année	Période	Montant	Par année	Référence
Dettes bancaires	31.12.2016		40'380'000.00		Bilan au 31.12.2016
Dettes bancaires	31.12.2017		40'140'000.00		Evaluation du budget 2018
Investissements nets 2018 - 2022 sans les chapitres EP et EU		2018 - 2022	14'980'000.00	2'996'000.00	Plan financier 2018-2022
Amortissements		2017 - 2022	-5'460'000.00	-1'293'333.33	Extrapolés sur la base du budget 2018
Amortissements complémentaires		2019 - 2022	-1'900'000.00	-470'000.00	Plan financier 2018-2022
Réduction de la dette des chapitres EP et EU			-1'210'000.00		
Dettes bancaires	31.12.2022		46'550'000.00	1'282'000.00	

La mise en œuvre de l'ensemble du programme d'investissements prévus durant la période 2018 à 2022 a pour conséquence un accroissement de la dette bancaire communale évalué à 6.4 MFr, soit une augmentation moyenne d'environ de Fr. 1'300'000.00 par année.

3.4 Tableau du plan financier des investissements

Afin de rendre le document récapitulatif papier plus lisible, sa forme a été profondément remaniée : une colonne par année et présentation sur plusieurs pages. Vous recevez ci-joint (voir annexe 1) le tableau présentant l'ensemble des investissements planifiés de 2018 à 2022.

Les projets d'investissements inscrits durant la période sous analyse font l'objet selon leur situation :

- d'une fiche « Décision spéciale » pour les projets en cours accompagnée d'une fiche « Situation financière » pour les projets décidés avant le 31.12.2016.
- d'une « Fiche de projet » pour les nouveaux projets inscrits au plan financier, respectivement d'une fiche « Décision spéciale » pour les nouveaux projets inscrits au budget des investissements 2018.

Pour des raisons de volume, les fiches de projet ne sont pas annexées au présent message. Elles sont disponibles auprès du SFin.

Commentaires

- a) Les objets d'investissements sont classés en **4 catégories** (code de couleurs défini au bas de la feuille Excel) :
 - Suite et report total ou partiel d'un projet encore en cours.
 - Nouveau projet planifié sur la période.
 - Nouveau projet non planifié.
 - Recettes d'investissements (ventes, taxes et autres contributions) planifiées sur la période.
- b) Les projets sont **classés par chapitre comptable** – 1^{re} colonne
- c) **Localisation** – 2^e colonne
Dans la mesure du possible, les projets sont localisés dans un village selon les abréviations suivantes : Corpataux (CO), Estavayer-le-Gibloux (EG), Farvagny-le-Grand (FG), Farvagny-le-Petit (FP), Grenilles (GR), Magnedens (MA), Posat (PO), Rossens (RO), Rueyres-St-Laurent (RS), Villarlod (VI), Villarsel-le-Gibloux (VG), Vuisternens-en-Ogoz (VO).
Les projets non localisables sont marqués GX (pour Gibloux).
- d) Les projets sont placés **sous la responsabilité d'un service** – 3^e colonne
Secrétariat général (SGén), Ressources humaines (RH), Service des finances (SFin), Service technique (STech), Service social (SSoc), Service des curatelles (SCur), Service des forêts (SFor).
- e) Les projets sont placés **sous la responsabilité d'un dicastère** désigné par son numéro – 4^e colonne.
- f) **Désignation** – 5^e colonne
- g) **Chiffres globaux du financement des projets** – colonnes 6 à 12
Les chiffres sont présentés sur une colonne et quatre lignes avec les significations suivantes pour chacune des lignes :
 - **Charges d'investissements** : charges du projet.
 - **Produits d'investissements** : recettes du projet (subventions et autres contributions).
 - **Financements spéciaux** : prélèvements sur des réserves disponibles.
 - **Investissements nets** : charges après soustraction des produits et des financements spéciaux.

h) **Total du projet** - 6^e colonne

La colonne contient les montants totaux (charges et produits) relatifs aux projets.

h) **Total 2018 - 2022** - 7^e colonne

La colonne contient les montants totaux (charges et produits) relatifs aux projets pour la période 2018 à 2022.

Pour l'année 2018, les objets d'investissements sont classés en **3 catégories** (code de couleurs défini au bas de la feuille Excel) :

- Projets inscrits au budget des investissements 2018 - bleu.
- Projets inscrits au budget des investissements 2018 et soumis à décision spéciale lors de la séance du 4-5.12.2017 (nouveaux projets) - mauve.
- Projets planifiés pour 2018 et soumis à décision spéciale courant 2018 - sans couleur.

i) **Années 2018 à 2022** - colonnes 8 à 12

Montants annuels relatifs aux projets planifiés durant les cinq prochaines années.

Un projet peut être réparti sur plusieurs années.

j) **Commentaires généraux** – dernière colonne.

4. Plan financier du fonctionnement 2018 - 2022

Faute du temps nécessaire à son apprentissage, il n'a pas encore été possible cette année d'évaluer l'évolution des charges et produits de fonctionnement pour les cinq prochaines années à l'aide du logiciel ad hoc disponible sur la plateforme informatique communale.

L'évolution des budgets de fonctionnement de 2019 à 2022 a été chiffrée à l'aide de l'application Excel développée l'année dernière, adaptée et mise à jour pour la circonstance. Cette évaluation est basée sur les éléments suivants :

- les comptes 2016 ;
- le budget de fonctionnement 2017 et l'état des comptes 2017 à ce jour ;
- le budget de fonctionnement 2018 ;
- l'évaluation de l'évolution des charges et des produits par nature durant les quatre années suivantes (2019 à 2022) - voir sous point 4.1 ;
- la prise en compte des modifications particulières de certaines charges ou produits durant les années 2019 à 2022 ;
- l'évolution des frais financiers liés aux investissements inscrits dans planification financière (voir sous point 3.4 ci-dessus).

Il est important de souligner que le mode de calcul appliqué au chiffrage des charges et des produits des budgets de fonctionnement des années 2019 à 2022 vise principalement à évaluer les résultats globaux (excédents de charges ou de produits) des prochains exercices. Il est par conséquent difficile d'observer avec précision l'évolution des chiffres relatifs aux sous-chapitres en raison de l'absence des imputations internes et de l'intégration dans les chapitres respectifs des nouveaux frais financiers.

Dans la mesure où les chapitres environnementaux doivent être autofinancés (totalement pour les chapitres 700 et 710, au moins à hauteur de 70% pour le chapitre 720), seuls les frais financiers « sans les chapitres environnementaux » sont pris en compte pour évaluer l'évolution de l'équilibre du budget de fonctionnement (voir le tableau sous point 4.3 ci-dessous).

4.1 Tableaux des règles d'évolution

Evolution de la population légale							
Année ->	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Corpataux-Magnedens	1'160	1'193	1'237	1'264	1'296	1'313	
Farvagny	2'093	2'114	2'130	2'168	2'215	2'236	
Le Glèbe	1'123	1'164	1'189	1'238	1'246	1'260	
Rossens	1'222	1'248	1'242	1'254	1'293	1'335	
Vuisternens-en-Ogoz	845	859	938	975	975	995	
Gibloux	6'443	6'578	6'736	6'899	7'025	7'139	7'236
Augmentation annuelle en %		2.10%	2.40%	2.42%	1.83%	1.62%	1.36%
Augmentation moyenne	1.93%						
Taux d'accroissement de la population	2.00%	appliqué pour les années 2018 à 2021					

Evolution des charges par nature	No	Accroissement annuel
Taux d'accroissement de la population		2.00%
Taux d'accroissement population + personnel		4.00%
Rémunération CC, CG, Commissions, Scrutateurs	300	0.00%
Personnel - salaires et charges sociales	301-305	2.00%
Autres charges de personnel	306-309	0.00%
Fournitures de bureau, imprimés et matériel d'enseignement	310	1.00%
Achat de mobilier, machines, véhicules et matériel technique	311	1.00%
Eau, énergie, combustibles	312	1.00%
Autres fournitures et marchandises	313	1.00%
Entretien des immeubles et des routes	314	1.00%
Entretien d'objets mobiliers et d'installations techniques	315	2.00%
Loyers, fermages et redevances d'utilisation	316	0.00%
Dédommagements	317	0.00%
Prestations de services et primes d'assurances	318	1.00%
Impôts, taxes, cotisations, indemnités, pertes sur débiteurs, remboursements à des tiers	319	0.00%
Intérêts	32	0.00%
Amortissements	33	0.00%
Contributions sans affectations	34	0.00%
Subventions	36-37	0.00%

Evolution des produits par nature	No	Accroissement annuel
Revenus des biens	42	0.00%
Contributions, taxes, ventes	43	0.00%
Autres recettes	44, 46, 47	0.00%

Evolution des charges facturées par le canton et les associations intercommunales	Accroissement annuel
Protection civile	2.00%
Enseignement préscolaire	4.00%
Enseignement primaire	4.00%
Cycle d'orientation	4.00%
Ecoles spécialisées	4.00%
Soins spéciaux dans les établissements pour personnes âgées	4.00%
Institutions spécialisées	4.00%
Aide sociale (générale)	2.00%
Fonds cantonal de l'emploi	2.00%
Trafic régional	2.00%

Evolution des contributions versées par le canton	Accroissement annuel
Péréquation financière des ressources	2.00%
Péréquation financière des besoins	2.00%

Recettes fiscales – évolutions appliquées dès l'année 2019		
Personnes physiques, revenu	300'000.00	Fr. par année Evolution 2009 à 2015, Fr. 335'000.00/année
Personnes physiques, fortune	50'000.00	Fr. par année Evolution 2009 à 2015, Fr. 48'000.00/année
Personnes morales, bénéfice ¹⁾	100'000.00	Fr. par année Evolution 2009 à 2015, Fr. 114'000.00/année
Personnes morales, capital ¹⁾	10'000.00	Fr. par année Evolution 2009 à 2015, Fr. 10'000.00/année
A la source	2.00%	selon le taux d'accroissement de la population
Prestations en capital	20'000.00	Fr. par année, estimation
Gains immobilier et plus-values	0.00	
Mutations	20'000.00	
Successions et donations	2.00%	Taux d'accroissement de la population
Contributions immobilières	70'000.00	Fr. par année Evolution 2009 à 2015, Fr. 69'000.00/année
Sur les automates	0.00%	
Sur les véhicules	4.00%	Estimation cantonale
Sur les chiens	2.00%	Taux d'accroissement de la population

¹⁾ A défaut d'en connaître le calendrier et l'ampleur, la réduction des recettes des impôts sur les personnes morales (ex RIE III) n'est pas prise en compte.

Chapitres environnementaux

Approvisionnement en eau (700) - Protection des eaux (710) - Déchets (720)

Compte tenu des règles légales de couverture des coûts, les chapitres 700 et 710 sont considérés comme totalement autofinancés et le chapitre 720 comme autofinancé à hauteur de 75%.

Participations de la commune de Hauterive FR

Calculées sur la base de la population légale (selon les conventions) en appliquant le coefficient de participation calculé sur la base des populations respectives à fin 2016. L'hypothèse retenue est que les populations évoluent de la même manière durant les 5 prochaines années.

4.2 Quelques commentaires par chapitre

Administration

Modifications significatives des charges et produits :

En 2018 début du « régime de croisière » en matière d'informatique et de personnel.

Ordre public

Modifications significatives des charges et produits :

Entrée en vigueur en 2019 d'un nouveau règlement sur la police du feu, réévaluation du produit de la taxe non-pompier.

Enseignement et formation

Modifications significatives des charges et produits :

Dès 2019, les frais de transports scolaires sont entièrement à charge de la commune - estimation Fr. 340'000.00/année.

Culture, sports et loisirs

Modifications significatives des charges et produits : pas de remarques.

Santé

Modifications significatives des charges et produits : pas de remarques

Affaires sociales

Taux d'évolution des charges et produits :

Selon le service, les charges et produits du SSoc devraient être proportionnels à l'accroissement de la population.

Transports et communications

Modifications significatives des charges et produits : pas de remarques

Protection et aménagement de l'environnement

Les chapitres « Approvisionnement en eau » (700) et « Protection des eaux » (710) sont équilibrés et par conséquent n'interviennent pas dans l'équilibre des budgets de fonctionnement.

Le chapitre « Déchets » (720) est considéré comme financé par les taxes à hauteur de 75%. Le solde, soit 25%, est mis à charge du fonctionnement.

Aucun montant n'est consacré à des travaux d'assainissement des sites pollués à partir de 2018.

Economie publique

Modifications significatives des charges et produits :

Réduction du revenu de la gravière « Grands-Champs » à partir de 2018.

Finances et impôts

Modifications significatives des charges et produits :

Droit de superficie de la gravière « Grands-Champs » inscrit à partir de 2018 : Fr. 20'000.00.

4.3 Résultats

Considérant que les informations apportées ne sont pas déterminantes, que leur mise en page n'est pas simple et par souci d'économie de papier, nous renonçons à vous communiquer les tableaux des coefficients d'évolution et les budgets de fonctionnement détaillés de 2019 à 2022.

Tableau récapitulatif par chapitre du plan comptable (voir annexe 2)

Vous recevez en annexe le tableau récapitulatif par chapitre des charges et produits des budgets de fonctionnement de 2018 à 2022. Il comprend également, pour comparaison, les comptes 2016 et le budget 2017.

Remarques importantes

- L'objectif du calcul étant d'évaluer l'évolution du résultat du compte de fonctionnement au cours des cinq prochaines années, les imputations internes ont été supprimées pour les années 2019 à 2022. Les chiffres des charges et des produits par chapitre des budgets 2019 à 2022 sont par conséquent difficiles à comparer avec les budgets de fonctionnement 2017 et 2018 et les comptes 2016.
- Pour chaque rubrique, l'évolution des charges et produits est calculée en % par rapport à l'année précédente.

En résumé (ce sont des budgets !)

Année =>	Comptes 2016	Budget 2017	Budget 2018	Budget 2019	Budget 2020	Budget 2021	Budget 2022
Excédent de produits de fonctionnement	60'507.94	30'219.00	36'112.00	272'029.67	384'168.23	393'432.00	504'164.20
Frais financiers supplémentaires	0.00	0.00	0.00	463'445.00	699'375.00	790'927.50	792'890.00
Excédent produits + charges -	+ 60'507.94	+ 30'219.00	+ 36'112.00	- 191'415.33	- 315'206.77	- 397'495.50	- 288'725.80
Excédent de produits en % des produits nets	0.14%	0.08%	0.09%	-0.52%	-0.84%	-1.03%	-0.73%
Excédent de produits en points d'impôts	0.30	0.15	0.18	-0.96	-1.58	-1.99	-1.44

Le tableau a été mis à jour après la séance du conseil général du 4 décembre 2017 pour tenir compte des chiffres communiqués dans l'intervalle par le Réseau santé Sarine.

Pour les exercices 2016, 2017 et 2018, l'ensemble des frais financiers sont pris en compte dans les divers chapitres. Pour les exercices 2019 à 2022, l'évaluation des budgets de fonctionnement ne prend pas en compte les frais financiers des nouveaux projets planifiés sur la période. Ces nouveaux frais financiers, calculés sur la base des règles définies sous point 3.2.1 et récapitulées dans le tableau 3.2.2 sont soustraits sous le titre « Frais financiers supplémentaires ».

Ces calculs permettent de chiffrer l'équilibre des budgets de fonctionnement durant les cinq prochaines années : excédent de produits pour 2018 respectivement excédents de charges de 2019 à 2022 avec un déficit maximum de Fr. 397'000.00 pour l'année 2021.

Les budgets de fonctionnement de 2018 à 2022 sont équilibrés dans le cadre des exigences légales en la matière.

B. Budget de fonctionnement 2018

1. Introduction

En approfondissant l'analyse effectuée pour le budget 2017, tous les conseillers communaux et les responsables des services ont fait le maximum pour fournir des chiffres crédibles afin que les services communaux puissent fonctionner à la satisfaction des citoyens et disposent de la capacité d'action nécessaire à la poursuite du développement de la commune.

Points de comparaison

Comme vous le constaterez dans le présent message, les bases de comparaison sont les comptes 2016 et budget 2017. Dans de nombreux cas, la situation des comptes 2017 à ce jour a permis de confirmer et/ou de préciser les chiffres pour 2018.

Plan comptable - Modifications

La comptabilisation d'un certain nombre de charges durant l'année 2017 a permis d'identifier des manques dans le plan comptable et le projet de budget 2018 comprend de nouveaux comptes et voit la disparition de comptes plus utilisés (certains sont encore présents lorsque des chiffres sont inscrits dans les autres colonnes).

Comptabilité analytique

L'expérience acquise à ce jour aura permis d'améliorer certains paramètres de répartition. Elle a d'autre part mis en lumière d'autres problèmes que seule l'expérience sur plusieurs exercices pourra véritablement résoudre.

La comptabilisation analytique aussi étendue que possible des charges et produits du ménage communal reste notre objectif. Tout en étant conscient que l'on ne pourra pas faire tout dire à la comptabilité, nous veillerons à en améliorer la précision tout au long des prochains exercices.

Présentation du message

La présentation du présent message et les choix quant à son contenu sont conformes à ceux mis en œuvre pour le budget 2017. Nous considérons que la forme définitive de ce type de document reste encore à préciser et dans cette perspective, toutes vos remarques et commentaires seront les bienvenus.

2. Commentaires généraux

2.1 Paramètres généraux

Indice des prix à la consommation pour 2017 : + 0.9 % - selon l'estimation des services fédéraux compétents.

Population légale de la commune : 7'236 habitants au 31.12.2016 - derniers chiffres officiels connus.

Taux d'évolution démographique : + 1.93 % - progression moyenne de la population de Gibloux de 2010 à 2016. Une progression moyenne de 2 % par année a été retenue pour l'évaluation des charges et des produits pour les prochaines années.

2.2 Règles générales d'évaluation

Introduction

Le projet de budget de fonctionnement 2018 a été élaboré sur la base des chiffres fournis par le canton, par les associations de communes, par les conseillers et les services communaux. Beaucoup de chiffres ont été discutés et validés dans le cadre de séances bilatérales organisées par le SFin.

Equilibre du budget

Selon la LCo, le déficit ne doit pas excéder le 5% de recettes, déduction faite des doubles écritures. La présentation d'un budget équilibré pour 2018 a été notre objectif tout au long du processus de préparation.

Réserves

La constitution de réserves non obligatoires à charge du compte de fonctionnement et le financement du fonctionnement par le prélèvement sur des réserves non obligatoires sont en principe interdits !

Petits projets

Si l'équilibre du budget le permet, les petits projets de construction et d'entretien et les petits mandats d'études sont inscrits au budget de fonctionnement (amortissement sur un seul exercice).

Participations de la commune de Hauterive

Les montants sont évalués sur la base des populations respectives à fin 2016.

Les frais de gestion s'élèvent à 5% des contributions facturées pour les services communs. Selon la décision prise dans le cadre du bouclage des comptes 2016, les frais d'assistance, de contribution aux MIS et des activités culturelles ne sont pas soumis aux frais de gestion.

Facturation des prestations et subventions communales

La plupart des règlements communaux auront été révisés et harmonisés avant la fin du délai de deux ans octroyé par la convention de fusion. D'autre part l'ensemble des tarifs des autres prestations communales ont également été révisés et harmonisés. Pour le budget 2018, seuls les tarifs suivants ont été maintenus pour une année encore selon les anciennes règles :

- les locations des locaux communaux (salle, cabane, pavillon, etc.) ;
- les taxes non pompiers.

Dépenses non spécifiées

L'inscription d'un montant de Fr. 50'000.00 au titre des dépenses non spécifiées a été maintenu pour le budget 2018.

Base légale – Loi sur les communes

Art. 91 c) Compétence du conseil communal

¹ Le conseil communal peut, pour autant que le budget de fonctionnement le prévoit, procéder à des dépenses non spécifiées.

3. Budget de fonctionnement en bref

3.1 Récapitulation - Répartition par chapitre

	Budget 2018		Budget 2017		Ecart	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges nettes ou Produits nets	%
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	
Administration	3'035'386.00	30'200.00	3'012'015.00	31'700.00	24'871.00	0.83%
Ordre public	654'883.00	254'900.00	618'643.00	252'650.00	33'990.00	9.29%
Enseignement et formation	10'018'589.00	904'075.00	9'604'484.00	925'517.00	435'547.00	5.02%
Culture, sports et loisirs	1'879'239.00	216'690.00	1'873'134.00	222'145.00	11'560.00	0.70%
Santé	2'550'713.00	60'000.00	2'460'358.00	60'000.00	90'355.00	3.76%
Affaires sociales	9'554'540.00	5'976'376.00	7'732'101.00	4'159'662.00	5'725.00	0.16%
Transports et communications	2'107'370.00	90'000.00	2'088'081.00	89'200.00	18'489.00	0.92%
Protection et aménagement de l'environnement	4'890'059.00	4'340'200.00	4'711'947.00	4'203'900.00	41'812.00	8.23%
Economie publique	1'026'861.00	1'419'300.00	1'030'829.00	1'675'384.00	-252'116.00	-39.11%
Finances et impôts	3'656'783.00	26'118'794.00	5'651'935.00	27'193'588.00	920'358.00	4.27%
Totaux bruts	39'374'423.00	39'410'535.00	38'783'527.00	38'813'746.00		
Excédent	36'112.00		30'219.00			
Doubles écritures	3'323'596.00	3'323'596.00	3'460'217.00	3'460'217.00		
Totaux nets	36'050'827.00	36'086'939.00	35'323'310.00	35'353'529.00		
Excédent par rapport aux produits nets	0.10 %		0.09 %			

Remarques sur le calcul des écarts

Afin de chiffrer les écarts entre les budgets 2018 et 2017, la colonne contient les augmentations des charges nettes (caractère normal) respectivement *les augmentations des produits nets (caractère italique)* pour les chapitres « Economie publique » et « Finances et impôts ».

La colonne « % » représente l'augmentation des charges nettes par rapport aux charges (caractère normal) respectivement *l'augmentation des produits nets par rapport aux produits nets (caractère italique)*.

Vous trouvez ci-dessous (voir point 4), des commentaires complémentaires pour les chapitres qui présentent une forte augmentation ou une modification importante pour le budget 2018.

Evolution des charges et des produits nets pour les exercices 2018, 2017 et 2016

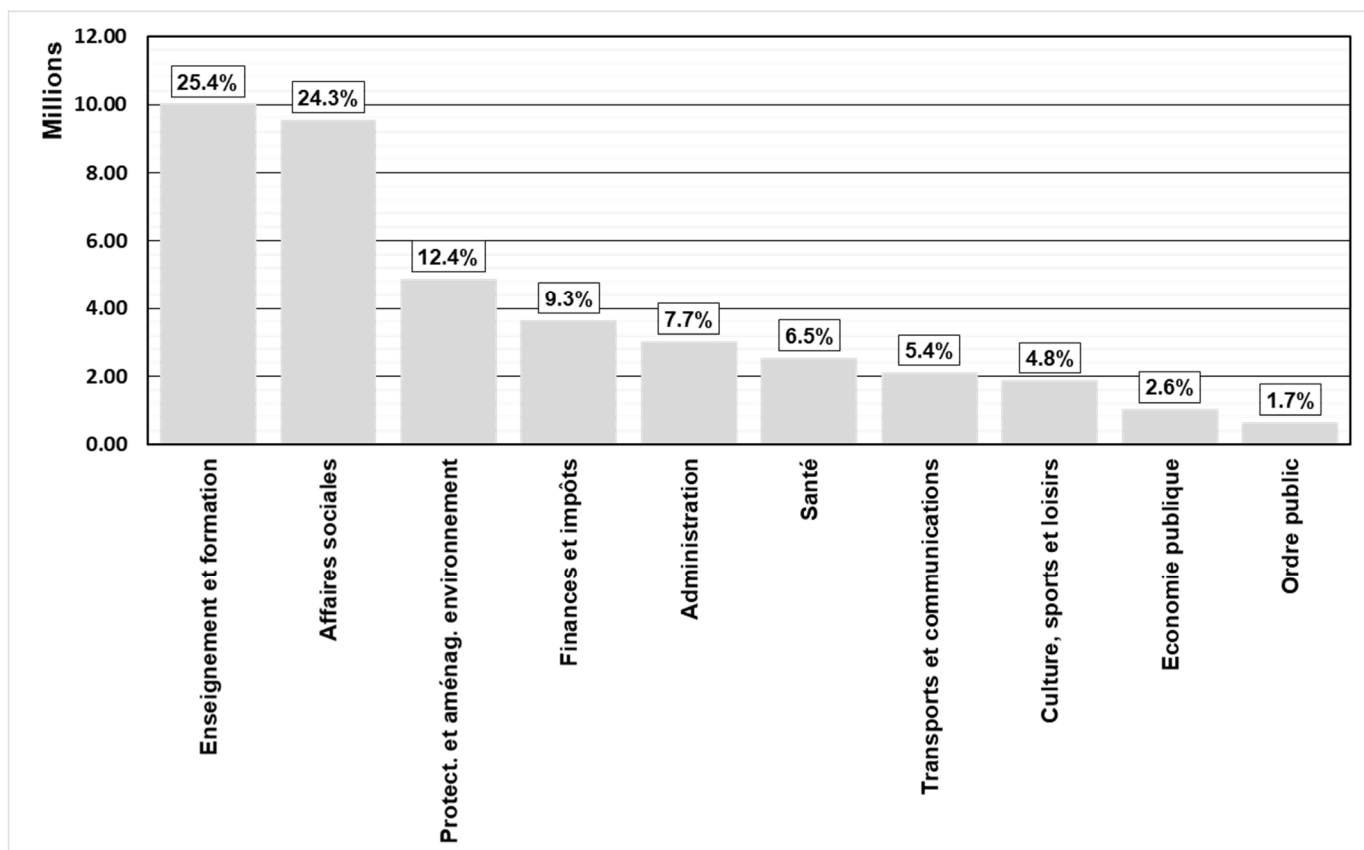
	Budget 2018		Budget 2017		Comptes 2016	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
Totaux bruts	39'374'423.00	39'410'535.00	38'783'527.00	38'813'746.00	42'118'210.15	42'178'718.09
Imputations internes	3'323'596.00	3'323'596.00	3'460'217.00	3'460'217.00	3'532'959.75	3'532'959.75
Doubles écritures SSoc	3'250'000.00	3'250'000.00	1'200'000.00	1'200'000.00	1'322'197.90	1'322'197.90
Doubles écritures chap. 990			1'675'180.00	1'675'180.00	6'415'892.18	6'415'892.18
Totaux nets	32'800'827.00	32'836'939.00	32'448'130.00	32'478'349.00	30'847'160.32	30'907'668.26
Excédent de produits	36'112.00		30'219.00		60'507.94	

Bu 2018 – Co 2016					1'953'666.68	1'929'270.74
					+ 6.33%	+ 6.24%
Bu 2018 – Bu 2017			352'697.00	358'590.00		
			+ 1.09%	+ 1.10%		

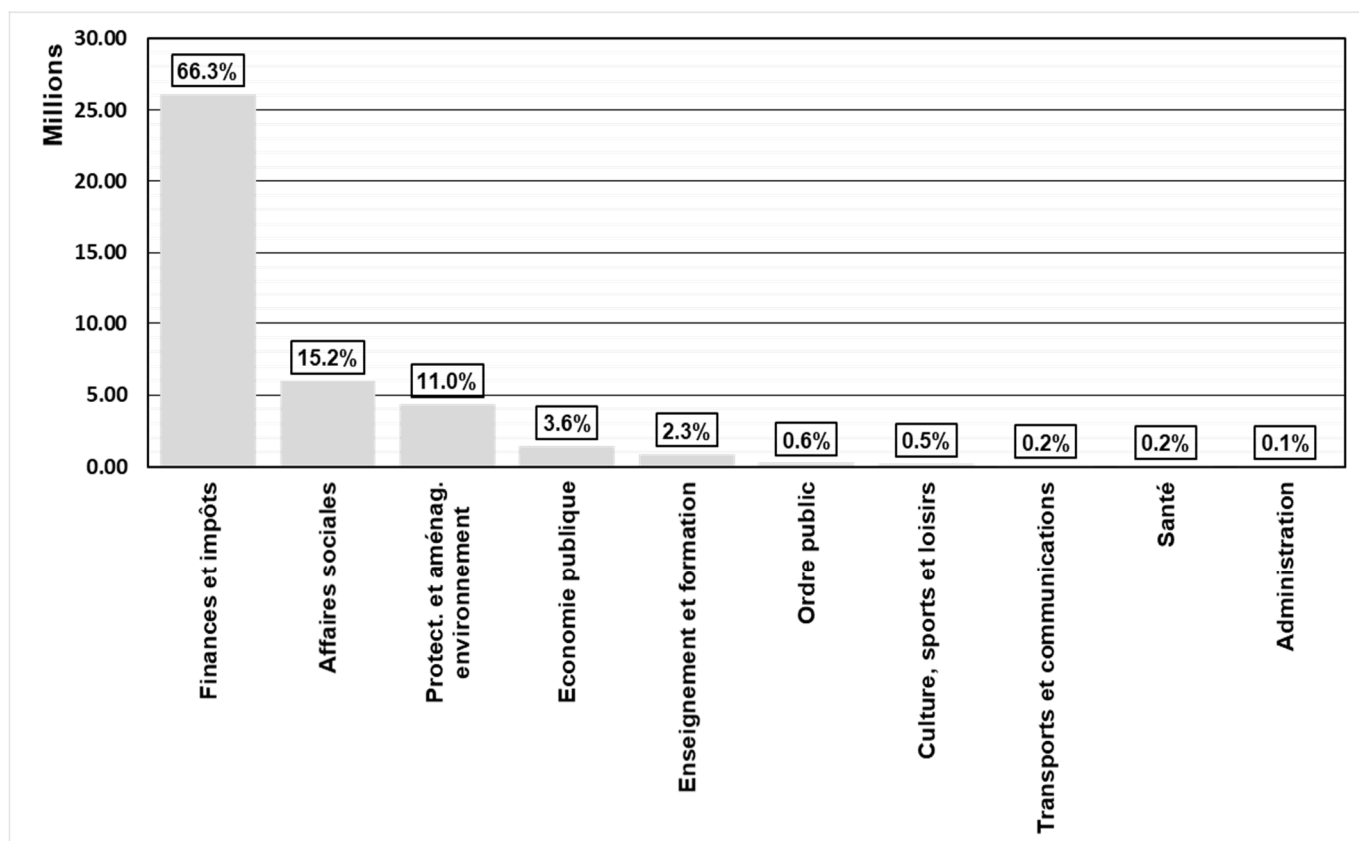
Après déduction des doubles écritures, les charges du budget 2018 augmentent de :

- près de 2 MFrs (+ 6.33 %) par rapport aux comptes 2016 - dû pour l'essentiel à l'augmentation des charges de personnel (+ Fr. 380'000.00) et à l'augmentation des charges du chapitre Enseignement et formation (+ Fr. 1'000'000.00 dont Fr. 650'000.00 de charges liées).
- de Fr. 353'000.00 (+ 1.1 %) par rapport au budget 2017 - voir commentaires ci-dessous.

Répartition des charges par chapitre pour 2018 (en % du total des charges brutes)



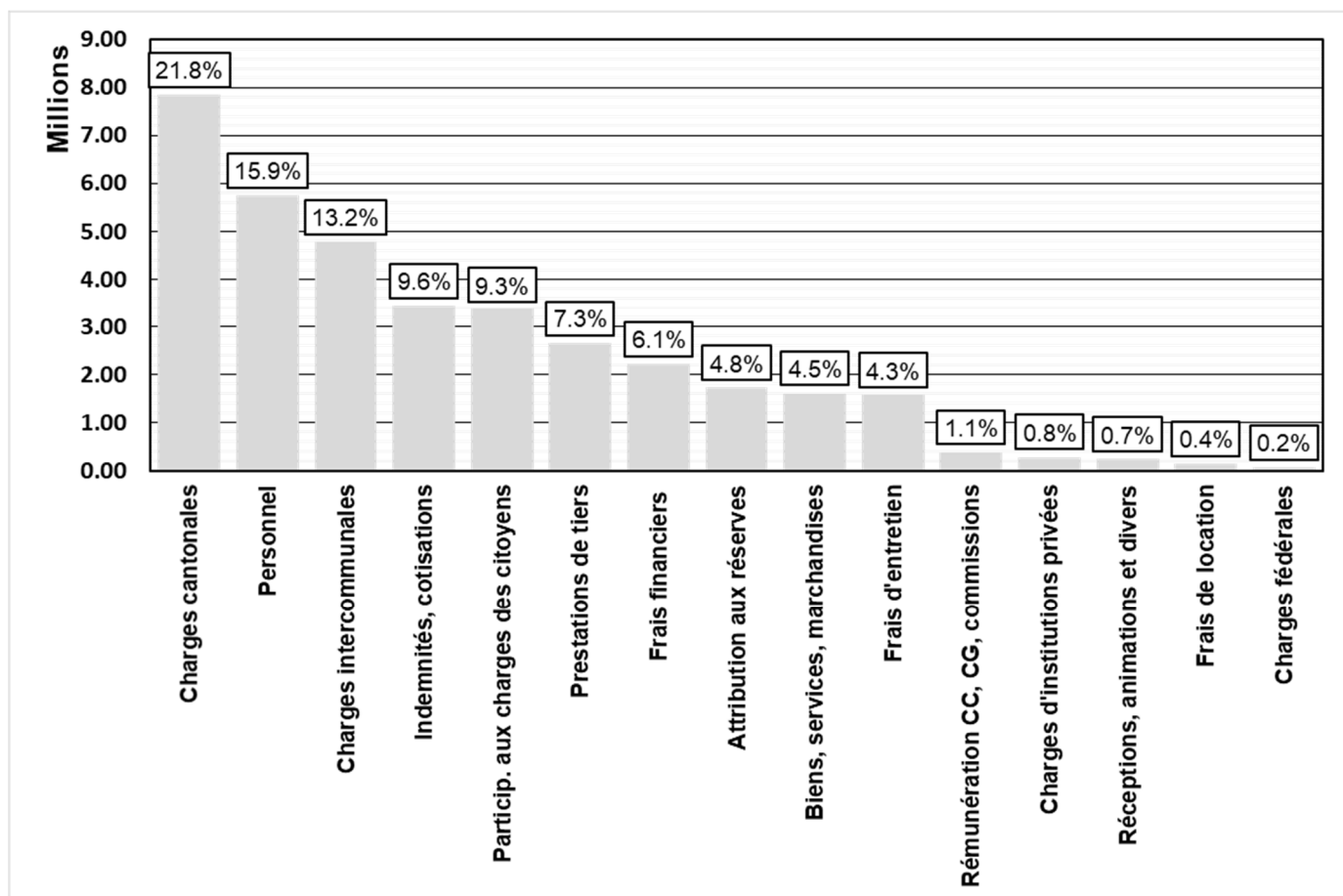
Répartition des produits par chapitre pour 2018 (en % du total des produits bruts)



3.2 Récapitulation des charges par nature

Rubrique	Comptes no	Budget 2018	Budget 2017	Comptes 2016	Ecart Bu18-Bu17	Ecart %
Rémunération CC, CG, Commissions, Scrutateurs	300	382'500.00	381'000.00	365'642.35	1'500.00	0.4%
Personnel	301 à 309	5'742'352.00	5'500'700.00	4'866'174.00	241'652.00	4.4%
Biens, services, marchandises	310 à 313	1'612'449.00	1'619'396.00	1'231'849.74	-6'947.00	-0.4%
Frais d'entretien	314 et 315	1'567'784.00	1'440'819.00	1'222'932.90	126'965.00	8.8%
Frais de location	316	141'150.00	198'369.00	219'799.90	-57'219.00	-28.8%
Réceptions, animations et divers	317	236'608.00	195'080.00	127'647.26	41'528.00	21.3%
Prestations de tiers	318	2'646'752.00	2'674'994.00	3'160'329.19	-28'242.00	-1.1%
Indemnités, cotisations	319	3'451'040.00	1'389'690.00	1'602'031.00	2'061'350.00	148.3%
Frais financiers (intérêts, amortissements)	321 à 330	2'211'506.00	2'562'055.00	7'864'782.04	-350'549.00	-13.7%
Autres charges	349			182'305.03		
Participations aux charges fédérales	350	66'000.00	65'000.00	60'390.00	1'000.00	1.5%
Participations aux charges cantonales	351	7'853'123.00	7'622'594.00	7'264'898.30	230'529.00	3.0%
Participations aux charges intercommunales	352	4'775'137.00	4'637'330.00	4'693'745.10	137'807.00	3.0%
Participations aux charges d'institutions privées	365	285'326.00	306'428.00	268'610.55	-21'102.00	-6.9%
Participations aux charges des citoyens	366	3'359'100.00	3'689'675.00	3'227'360.20	-330'575.00	-9.0%
Attribution aux réserves	380 à 382	1'720'000.00	3'040'180.00	2'226'752.84	-1'320'180.00	-43.4%

Répartition des charges par nature pour 2018



Commentaires sur l'évolution des charges

Charges liées cantonales et intercommunales

Ces charges progressent de 3 % par rapport au budget 2017 et représentent 35 % des charges pour 2018 (34.7 % pour 2017).

Personnel

Les charges totales de personnel progressent de Fr. 241'652.00, soit + 4.4 % par rapport au budget 2017 : augmentation de la dotation (+ 2.66 ept) et augmentation des salaires et des charges sociales.

Pour plus de détails, voir sous point 5.1 ci-dessous.

Frais d'entretien

Ces charges augmentent Fr. 126'965.00, soit + 8.8 % par rapport au budget 2017.

Les augmentations les plus importantes sont dans les domaines des équipements informatiques (compléments à la plateforme informatique communale) et techniques (équipements des pompiers, éclairage public, chauffage, etc.).

Indemnités : + Fr. 2'061'350.00 pour 2018, soit environ + 150 % par rapport au budget 2017.

Cette augmentation est principalement due à l'intégration dans la comptabilité communale du volume financier total des dossiers de tiers gérés par le Service social - chapitre de l'assistance sociale, comptes no 5811.319.40 et 5811.319.41.

Participations aux charges des citoyens : - Fr. 330'575.00 pour 2018, soit - 9 % par rapport au budget 2017.

Les principales réductions sont au chapitre des structures d'accueil de la petite enfance, compte 540.366.10 et au chapitre de l'assistance sociale, comptes 5811.366.x.

3.3 Récapitulation des produits par nature

Rubrique	Comptes no	Budget 2018	Budget 2017	Comptes 2016	Ecart Bu18-Bu17	Ecart %
Recettes fiscales	400 à 420	20'902'020.00	20'236'220.00	20'033'047.60	665'800.00	3.3%
Produits des placements	422	1'000.00		950.00	1'000.00	
Loyers	423 et 427	337'450.00	366'850.00	327'846.25	-29'400.00	-8.0%
Gains comptables	424			2'133'140.75		
Taxes	430 à 434	4'622'300.00	4'621'900.00	3'142'634.50	400.00	0.0%
Vente de produits et prestations à des tiers	435	1'422'750.00	1'347'134.00	1'340'253.38	75'616.00	5.6%
Participations de tiers	436 à 441	5'358'332.00	3'058'303.00	3'508'133.84	2'300'029.00	75.2%
Autres recettes	449			69'161.14		
Participations du canton	451	994'127.00	1'420'106.00	1'131'475.60	-425'979.00	-30.0%
Participations des communes	452	731'190.00	790'645.00	752'265.25	-59'455.00	-7.5%
Subventions et autres contributions	460 à 462	1'717'770.00	3'512'371.00	1'770'815.00	-1'794'601.00	-51.1%
Prélèvements aux réserves	480 et 482			4'436'035.03		

Commentaires sur l'évolution des produits

Recettes fiscales totales : elles progressent de Fr. 665'800.00 (+ 3.3 %) par rapport aux évaluations du budget 2017. Pour plus de détails, voir sous point 5.2 ci-dessous.

Participations de tiers : + Fr. 2'300'029.00, soit + 75 % par rapport au budget 2017.

Comme pour les charges, cette augmentation est principalement due à l'intégration dans la comptabilité communale du volume financier total des dossiers de tiers gérés par le Service social - chapitre de l'assistance sociale, comptes no 5811.439.00 et 5811.439.01.

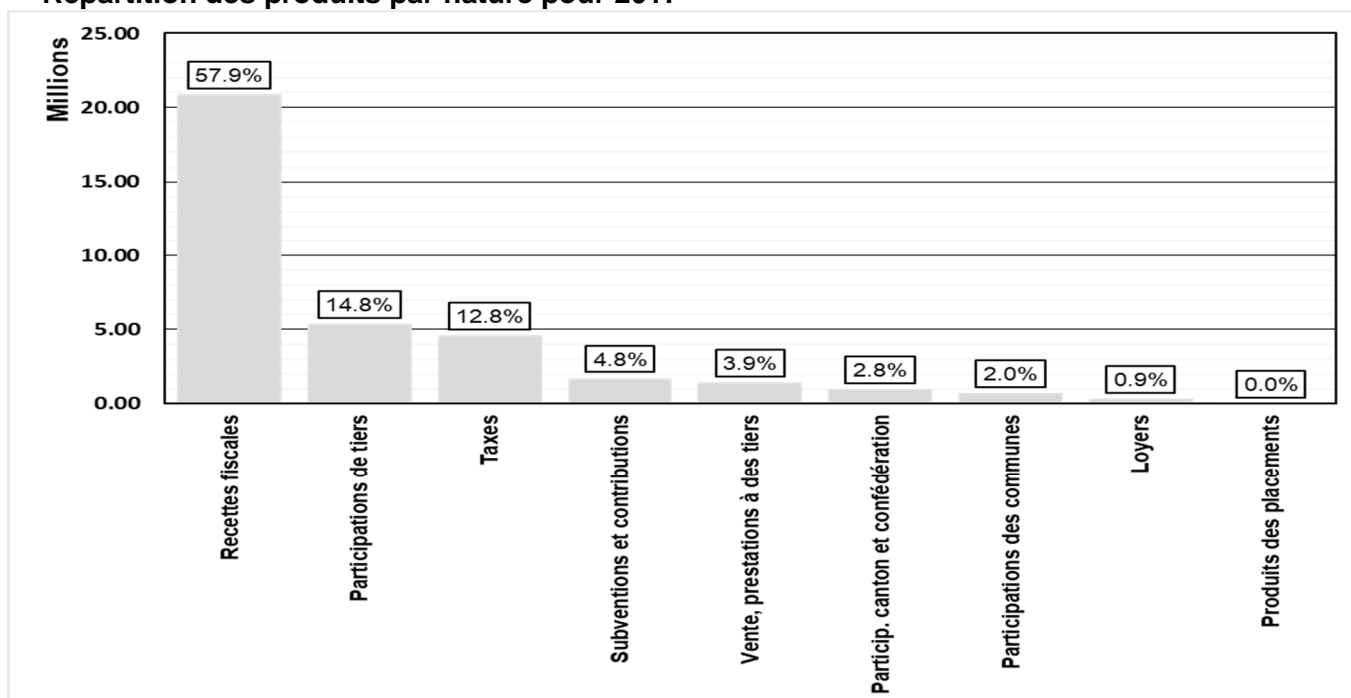
Participations du canton : - Fr. 425'979.00, soit - 30 % par rapport au budget 2017

Réduction du remboursement par le canton et le district des frais d'assistance sociale qui sont inscrits nettement à la baisse au budget 2018.

Subventions et autres contributions : - Fr. 1'794'601.00, soit -51.1 % par rapport au budget 2017.

L'aide à la fusion a été inscrite au budget 2017.

Répartition des produits par nature pour 2017



4. Commentaires par chapitre

Vous trouvez ci-dessous quelques commentaires complémentaires sur les chapitres qui font l'objet d'importantes modifications entre budget 2017 et le budget 2018. D'autres commentaires de détails figurent dans le budget de fonctionnement présenté à l'annexe 7.

4.1 Administration

Récapitulation

Chapitre	Administration	Bu 2018	Bu 2017	Co 2016
0	Total des charges	3'035'386.00	3'012'015.00	2'842'156.90
0	Total des produits	30'200.00	31'700.00	88'270.90
			Bu 18- Bu 17	Bu 18 - Co 16
	Ecart nets en Fr.		24'871.00	251'300.00
	Ecart nets en %		0.83%	8.84%

L'augmentation des charges du chapitre par rapport au budget 2017 (+ Fr. 24'871.00) est relativement modeste. Voir les commentaires des variations par compte dans l'annexe 7.

4.2 Ordre public

Récapitulation

Chapitre	Ordre public	Bu 2018	Bu 2017	Co 2016
1	Total des charges	654'883.00	618'643.00	616'883.88
1	Total des produits	254'900.00	252'650.00	345'707.23
			Bu 18 - Bu 17	Bu 18 - Co 16
	Ecart nets en Fr.		33'990.00	128'806.35
	Ecart nets en %		5.49%	20.88%

Détails par compte

Compte	Libellé	Bu 2018	Bu 2017	Co 2016	Ecart Bu 18 - Bu 17
110.318.61	Mandats externes, mesures de sécurité	5'000.00			5'000.00
Montant prévu pour un mandat de surveillance de certains espaces publics à attribuer à une entreprise spécialisée en cas de nécessité.					
140.311.00	Achat de mobilier, machines, matériel et équipements	65'000.00	55'550.00	64'760.30	9'450.00
140.315.00	Frais d'entretien machines, matériel pompiers et équipements	25'000.00	6'770.00	5'963.50	18'230.00
140.318.61	Mandats externes, divers	15'000.00			15'000.00
L'achat d'un compresseur pour le remplissage des équipements de protection respiratoire est inscrit au compte 140.311.00.					
Le montant inscrit au compte 140.315.00 comprend les frais suivants : changement de tuyaux pour un montant de Fr. 7'500.00, le grand service des appareils respiratoires pour Fr. 4'600.00 et l'entretien courant du matériel et des équipements pour Fr. 8'200.00.					
Un mandat à un bureau spécialisé est inscrit au compte 140.318.61 pour l'établissement des concepts d'évacuation des bâtiments scolaires de la commune en cas d'incendie avec inventaire des mesures à mettre en œuvre.					
140.430.00	Taxes d'exemption des sapeurs-pompiers	125'000.00	140'000.00	145'704.20	-15'000.00
En attendant l'entrée en vigueur d'un nouveau règlement et afin de ne pas pénaliser les habitants du Glèbe, le Conseil communal propose d'appliquer, aux citoyens de l'ancienne commune du Glèbe, la taxe d'exemption et les règles définies dans le règlement le plus récent, soit celui de l'ancienne commune de Farvagny. De manière générale, la taxe exemption passe de Fr. 120.00 à Fr. 50.00/personne assujettie pour 2018.					

4.3 Enseignement et formation

Récapitulation

Chapitre	Enseignement et formation	Bu 2018	Bu 2017	Co 2016
2	Total des charges	10'018'589.00	9'604'484.00	9'003'468.20
2	Total des produits	904'075.00	925'517.00	979'641.70
			Bu 18 - Bu 17	Bu 18 - Co 16
	Ecart nets en Fr.		435'547.00	1'090'687.50
	Ecart nets en %		4.53%	12.11%

Détails par compte

Compte	Libellé	Bu 2018	Bu 2017	Co 2016	Ecart Bu 18 - Bu 17
210.318.40	Prestations de tiers, transports scolaires	225'000.00	105'500.00	76'111.65	119'500.00
210.351.10	Participation aux dépenses cantonales transports scolaires	91'233.00	126'564.00	119'869.20	-35'331.00
<p>Dès le 1er août 2018, les frais de transports scolaires incomberont intégralement à la commune. Un coût total pour la commune de Fr. 340'000.00 pour 12 mois a été évalué sur la base des frais de transport de l'année scolaire 2016/2017.</p> <p>En prenant une proportion pour 5 mois en fin 2018, un montant de Fr. 141'000.00 a été ajouté à ce titre pour le budget 2018.</p>					
210.351.00	Participation aux dépenses cantonales écoles primaires	2'133'243.00	2'065'909.00	1'981'213.40	67'334.00
212.352.00	Participation écoles du cycle d'orientation	2'774'258.00	2'676'425.00	2'369'402.10	97'833.00
220.351.10	Participation Ecoles spécialisées personnes handicapées inadaptées	1'000'778.00	952'914.00	902'760.55	47'864.00
Soit une augmentation de Fr. 213'000.00 (+ 3.7 %) par rapport au budget 2017.					
210.366.00	Camps scolaires	50'000.00	57'875.00	59'710.55	-7'875.00
210.366.30	Sport scolaire	17'000.00			17'000.00
<p>Seules les dépenses liées aux camps scolaires sont imputés au compte 210.366.00 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - camp de ski ou camp vert (5H-8H) – selon modus operandi de l'Établissement. - camp vert (3H-4H) – selon modus operandi de l'Établissement. <p>Les subventions pour ces activités ont été harmonisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - camps d'hiver : forfait Fr. 160.00/enfant - camps d'été : forfait Fr. 100.00/enfant - camps verts : forfait Fr. 60.00/enfant <p>Les dépenses relatives au sport scolaire (Fr. 15.00/enfant et par année) sont désormais imputées sur le compte 210.366.30.</p>					
290.311.10	Achat de matériels informatiques	45'000.00	38'000.00	33'102.60	7'000.00
<p>Renouvellement des machines informatiques à intervalle régulier (1 année sur 3, tournus entre les 3 établissements) - estimation Fr. 1'000.00 par classe + Fr. 1'000.00 de frais divers.</p> <p>Autres achats annuels ordinaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Corpataux-Magnedens/Rossens : Fr. 2'000.00 - Farvagny/Vuisternens-en-Ogoz : Fr. 2'500.00 - Le Glèbe : Fr. 1'500.00 <p>Renouvellement des bornes wifi : Fr. 3'130.00 (F/V-O) et Fr. 4'000.00 (C-M/R)</p> <p>Équipement progressif en beamers interactifs (3 beamers au minimum par année scolaire pour env. Fr. 7'000.00/beamer).</p>					

4.4 Culture, sports et loisirs

Récapitulation

Chapitre	Culture, sports et loisirs	Bu 2018	Bu 2017	Co 2016
3	Total des charges	1'879'239.00	1'873'134.00	1'809'753.20
3	Total des produits	216'690.00	222'145.00	481'124.70
			Bu 18 - Bu 17	Bu 18 - Co 16
	Ecart nets en Fr.		11'560.00	333'920.50
	Ecart nets en %		0.62%	18.45%

Détails par compte

Compte	Libellé	Bu 2018	Bu 2017	Co 2016	Ecart Bu 18 - Bu 17
300.365.00	Dons aux sociétés à but culturel	79'200.00	78'000.00	65'918.05	1'200.00
<p>Les subventions aux sociétés culturelles ont été harmonisées, les nouvelles règles entreront en vigueur dès l'exercice 2018.</p> <ul style="list-style-type: none"> - subvention à une fanfare : Fr. 5'000.00 + Fr. 200.00/élève inscrit à l'école de musique - subvention à un chœur-mixte, à un chœur d'hommes : Fr. 1'500.00 - subvention à un chœur d'enfants : Fr. 2'000.00 - subvention à un groupe théâtral : Fr. 400.00 - subventions aux associations culturelles : Fr. 2'000.00 à l'Association des concerts Corpataux, Fr. 12'000.00 à l'Association culturelle La Tuffière 					
340.365.00	Dons aux sociétés sportives	32'000.00	30'800.00	20'790.00	1'200.00
<p>Les subventions aux sociétés sportives ont été harmonisées, les nouvelles règles entreront en vigueur dès l'exercice 2018.</p> <ul style="list-style-type: none"> - subvention à club de football : Fr. 4'000.00 - subventions aux autres sociétés sportives : entre Fr. 500.00 et Fr. 2'000.00 selon l'importance de la société. 					
300.439.00	Taxes sur les spectacles		6'000.00	3'605.75	-6'000.00
<p>Seuls les spectacles organisés dans la salle La Tuffière étaient soumis à une taxe sur les spectacles sur la base d'un règlement interne. Le prélèvement de cette taxe est supprimé dans l'attente de la mise en vigueur d'un règlement communal en la matière qui fixera les droits et devoirs des organisateurs de spectacles sur l'ensemble du territoire communal.</p>					
340.316.00	Frais de location de salles de sport	10'000.00			10'000.00
<p>Location de deux salles de sport du CO du Gibloux pour les sociétés sportives locales en remplacement de la mise à disposition de la halle polyvalente de Vuisternens-en-Ogoz qui n'est désormais plus disponible.</p>					
342.314.30	Frais d'entretien autres infrastructures sportives de plein air	9'000.00		25.75	9'000.00
342.365.00	Contributions terrains de football	6'000.00			6'000.00
<p>Le montant inscrit au compte 342.314.30 est destiné au remplacement des paniers de basket sur la place de sport de Farvagny et de l'éclairage le long de l'accès au terrain de football de Rossens.</p> <p>Le montant inscrit au compte 342.365.00 représente la prise en charge dès 2018 des frais d'exploitation du terrain de football de Estavayer-le-Gibloux afin de tendre vers une égalité de traitement en matière de contributions communales pour l'ensemble des clubs de football de la commune.</p>					
360.317.10	Frais de réceptions, Noël des Aînés	21'000.00	14'000.00		7'000.00
<p>La contribution communale au Noël des Aînés a été harmonisée pour les cinq repas offerts aux aînés de la commune : Fr. 500.00 versé aux organisateurs + au maximum Fr. 40.00/personne de contribution au repas. Quant à elles, les paroisses contribuent à hauteur de Fr. 20.00/personne.</p>					

4.5 Santé

Récapitulation

Chapitre	Santé	Bu 2018	Bu 2017	Co 2016
4	Total des charges	2'550'713.00	2'460'358.00	2'395'183.10
4	Total des produits	60'000.00	60'000.00	119'668.90
			Bu 18 - Bu 17	Bu 18 - Co 16
	Ecart nets en Fr.		90'355.00	215'198.80
	Ecart nets en %		3.67%	8.98%

Détails par compte

Compte	Libellé	Bu 2018	Bu 2017	Co 2016	Ecart Bu 18 - Bu 17
410.352.01	Participation au rattrapage frais financiers emprunt CODEMS	44'692.00	45'126.00	45'393.20	-434.00
410.352.10	Participation au Home médicalisé de la Sarine			10'261.15	0.00
440.352.00	Participation aux frais du service des soins à domicile	300'167.00	274'778.00	269'990.00	25'389.00
440.352.10	Participation aux frais des indemnités forfaitaires	249'864.00	206'908.00	209'440.35	42'956.00
440.352.20	Participation aux frais du service Passepartout Sarine	2'831.00	2'635.00	2'593.90	196.00
440.352.30	Participation à l'organe de coordination Réseau Santé Sarine	26'451.00			26'451.00

Les charges des services gérés par le Réseau Santé Sarine (RSS), mentionnées ci-dessus, progressent au total de Fr. 94'500.00, soit + 18 % par rapport au budget 2017.

4.6 Affaires sociales

Récapitulation

Chapitre	Affaires sociales	Bu 2018	Bu 2017	Co 2016
5	Total des charges	9'554'540.00	7'732'101.00	7'363'778.02
5	Total des produits	5'976'376.00	4'159'662.00	3'964'568.74
			Bu 18 - Bu 17	Bu 18 - Co 16
	Ecart nets en Fr.		5'725.00	178'954.72
	Ecart nets en %		0.07%	2.43%

Détails par compte - Structures d'accueil de la petite enfance

Compte	Libellé	Bu 2018	Bu 2017	Co 2016	Ecart Bu 18 - Bu 17
540.316.00	Frais de location de locaux pour les crèches	37'000.00	37'000.00	36'720.00	0.00
540.316.02	Frais de location de locaux pour les écoles maternelles	7'950.00	28'100.00	28'100.00	-20'150.00
540.366.00	Subventions aux parents, crèches	355'000.00	263'000.00	217'157.95	92'000.00
540.366.01	Subventions aux parents, accueils familiaux de jour	90'000.00	120'000.00	121'098.55	-30'000.00

540.366.10	Subventions aux crèches		120'000.00	36'636.40	-120'000.00
540.390.20	Imputation interne - frais de locaux crèche	84'550.00		31'000.00	84'550.00

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les écoles maternelles et l'accueil familial de jour et par conséquent leurs frais ne font plus l'objet d'un pot commun avec la commune de Hauterive FR. La décision a été prise en aval de l'élaboration du budget 2017.

Sur la base du budget 2018 établi par La Marelle, la participation communale aux coûts de la crèche (les coûts sont partagés avec la commune de Hauterive FR) tiennent compte du déménagement de la crèche de Villarlod à Farvagny-le-Grand au début 2018 et de l'accroissement de la capacité d'accueil des nouveaux locaux.

Les charges de location des locaux mis à disposition (comptes 540.316.00 et 540.390.20) sont assumées directement par les communes. Elles sont par conséquent déduites du déficit de l'institution à prendre en charge par les communes (compte 540.366.10). L'excédent de charges réel annoncé par la crèche pour 2018, compte tenu des locations est de Fr. 120'000.00.

Détails par compte - Politique de l'enfance et de la jeunesse

Compte	Libellé	Bu 2018	Bu 2017	Co 2016	Ecart Bu 18 - Bu 17
541.317.20	Frais d'animation, Fritime et Midnight	27'000.00	1'000.00	1'000.00	26'000.00

Dans le cadre du développement de la politique de l'enfance et de la jeunesse de la commune de Gibloux, il est proposé de travailler sur deux axes :

Axe 1 : enfants jusqu'à 12 ans (jusqu'aux 8H).

Axe 2 : enfants de 13 à 18 ans (essentiellement cycle d'orientation).

Le premier axe se développe sur une base bénévole et bénéficie de subventions cantonales (estimation : Fr. 2'000.00) qui sont reversées au projet. Le deuxième axe se développe sur la base du concept Midnight. Le coût total pour une première année est de Fr. 51'000.00, dont Fr. 8'000.00 de subventions cantonales, Fr. 18'000.00 de contribution de la Fondation IdéeSports et le résiduel de Fr. 25'000.00 à charge de la commune.

Au vu des éléments à prendre en considération pour la mise sur pied d'un tel projet en faveur des adolescents, le concept Midnight est assumé par la Fondation IdéeSport. Celle-ci est active sur le plan national. Elle utilise le sport comme moyen de prévention contre la violence et la dépendance, pour la promotion de la santé et l'intégration sociale.
(pour plus de détails voir le site internet <http://www.ideesport.ch>)

Le conseil communal vous propose de confier à la Fondation IdéeSport la mise en place dans la commune du concept MidnightSports sous la forme d'un projet test sur une année :

- organisation, conseils et encadrement général par le personnel de la Fondation ;
- activités : sports, jeux et ateliers d'animation et d'organisation ;
- activités hebdomadaires, hors vacances scolaires ;
- 25 soirées en salle de sport avec utilisation du matériel communal ;
- les activités sont ouvertes aux jeunes de 12 à 18 ans ;
- encadrement des activités par des chefs de projets, « seniorcoach » et « juniorcoach » recrutés parmi les jeunes de la commune (cycle d'orientation et/ou classes d'apprentissage) ; ils sont rémunérés ;
- le projet pourrait être étendu à l'avenir à la commune de Hauterive FR.

Détails par compte - Service social du Gibloux

Compte	Libellé	Bu 2018	Bu 2017	Co 2016	Ecart Bu 18 - Bu 17
5810.301.00	Traitement du personnel administratif du service	218'101.00	222'241.00	244'535.20	-4'140.00
5810.301.01	Traitement des assistants sociaux	251'808.00	303'373.00	277'600.25	-51'565.00
5810.301.02	Traitement du personnel relatif à la gestion des nomades	46'700.00			46'700.00

Réduction de 0.1 ept du personnel administratif et de 0.1 ept pour les assistants sociaux.

Les charges de personnel relatif à la gestion des dossiers des nomades sont imputées à un compte spécifique à partir de l'exercice 2018.

5811.319.40	Indemnités, Gestion de tiers	2'500'000.00	950'000.00	1'025'404.50	1'550'000.00
5811.319.41	Indemnités, Gestion des nomades	750'000.00	250'000.00	296'793.40	500'000.00

Afin le plus souvent d'éviter le recours à l'aide sociale, de nombreuses personnes confient au SSoc le soin de gérer leur dossier

financier. A partir du 1er janvier 2017, tous les paiements de factures et les recettes relatifs aux dossiers de tiers sous gestion transitent désormais par les comptes de gestions. Seules les écritures en lien avec l'aide matérielle transitent par les autres comptes, pour une meilleure traçabilité et transparence.

5811.366.00	Frais d'assistance, 40% canton 60% communes	1'700'000.00	1'800'000.00	1'483'866.95	-100'000.00
5811.366.01	Frais d'assistance confédérés, 100% canton	45'000.00	65'000.00	62'369.25	-20'000.00
5811.366.06	Frais d'aide sociale MIS	200'000.00	350'000.00	303'734.55	-150'000.00

Il convient de relever que les charges d'aide sociale pour notre région connaissent à nouveau une baisse significative pour le budget 2018 : - Fr. 270'000.00, soit - 12 % par rapport au budget 2017.

4.7 Transports et communications

Récapitulation

Chapitre	Transports et communications	Bu 2018	Bu 2017	Co 2016
6	Total des charges	2'107'370.00	2'088'081.00	1'787'392.58
6	Total des produits	90'000.00	89'200.00	162'944.15
			Bu 18 - Bu 17	Bu 18 - Co 16
	Ecart nets en Fr.		18'489.00	392'921.57
	Ecart nets en %		0.89%	21.98%

Détails par compte

Compte	Libellé	Bu 2018	Bu 2017	Co 2016	Ecart Bu 18 - Bu 17
620.313.21	Protection hivernale, achat de matériel et équipements	34'700.00	16'200.00	8'541.00	18'500.00
620.314.20	Frais d'entretien routes et chemins	357'000.00	405'500.00	287'776.05	-48'500.00
620.314.31	Frais d'entretien éclairage public	40'000.00	22'500.00	19'483.55	17'500.00
620.318.41	Prestations de tiers, sous-traitance déneigement	190'000.00	173'000.00	160'684.50	17'000.00
620.318.60	Mandats externes, études et divers	10'000.00	-	49'045.80	10'000.00
Tous frais confondus, les charges d'entretien du réseau routier communal et de l'éclairage public restent relativement stables : + Fr. 14'500.00, soit + 2.3 % par rapport au budget 2017.					
630.311.30	Achat de véhicules	27'000.00	7'000.00	15'263.90	20'000.00
Acquisition et équipement d'un véhicule de permanence technique : Dacia Duster 4x4 pour Fr. 19'000.00 + son équipement et son outillage pour Fr. 8'000.00.					

4.8 Protection et aménagement de l'environnement

Récapitulation

Chapitre	Protection et aménagement de l'environnement	Bu 2018	Bu 2017	Co 2016
7	Total des charges	4'890'059.00	4'711'947.00	3'453'515.75
7	Total des produits	4'340'200.00	4'203'900.00	2'884'907.55
			Bu 18 - Bu 17	Bu 18 - Co 16
	Ecart nets en Fr.		41'812.00	-18'749.20
	Ecart nets en %		0.89%	-0.54%

Détails par compte - Approvisionnement en eau

Compte	Libellé	Bu 2018	Bu 2017	Co 2016	Ecart Bu 18 - Bu 17
700.311.01	Achat de compteurs d'eau	60'000.00	25'500.00	5'084.70	34'500.00
700.318.40	Remboursement au SI collecteur Tuffière		40'000.00	40'000.00	-40'000.00
700.318.49	Prestations diverses de tiers	48'000.00			48'000.00
700.380.00	Attribution à la réserve obligatoire	812'000.00	659'000.00	83'265.24	153'000.00
700.390.10	Imputation interne - intérêts	21'390.00	37'300.00	40'889.10	-15'910.00
700.390.15	Imputation interne - amortissement	78'732.00	141'970.00	129'170.00	-63'238.00

Une campagne de remplacement de l'ensemble des compteurs d'eau est entreprise à partir de 2017. Elle s'étendra sur cinq ans à raison de 300 à 400 compteurs par année.

L'emprunt dont le solde au 31.12.2017 s'élèvera à Fr. 465'286.65 au taux de 3.75 % consenti par les Services industriels de la Ville de Fribourg dans le cadre du financement des travaux effectués dans le secteur de la Tuffière par l'ancienne commune de Corpataux-Magnedens sera totalement remboursé avant la fin de l'année 2017 (compte 700.318.40).

Réduction des frais financiers du chapitre pour 2018 en raison des amortissements complémentaires effectués au bouclage des comptes 2016.

Une évaluation plus complète et plus précise du produit des taxes, permet de verser Fr. 812'000.00 aux réserves destinées aux investissements dans le domaine de l'approvisionnement en eau. Voir également ci-dessous pour plus de détails sur la répartition du produit des taxes du chapitre « Approvisionnement en eau ».

Détails par compte - Protection des eaux

Compte	Libellé	Bu 2018	Bu 2017	Co 2016	Ecart Bu 18 - Bu 17
710.380.00	Attribution à la réserve obligatoire	908'000.00	706'000.00		202'000.00

Une évaluation plus complète et plus précise du produit des taxes, permet de verser Fr. 908'000.00 aux réserves destinées aux investissements dans le domaine de la protection des eaux. Voir également ci-dessous pour plus de détails sur la répartition du produit des taxes du chapitre « Protection des eaux ».

Détails par compte - Gestion des déchets

Compte	Libellé	Bu 2018	Bu 2017	Co 2016	Ecart Bu 18 - Bu 17
720.314.30	Frais d'entretien infrastructures diverses	22'000.00	10'000.00	5'783.85	12'000.00
720.317.91	Frais liés au changement de système de taxe	20'000.00			20'000.00
720.318.40 à 720.318.99	Frais de ramassage et d'élimination des déchets	493'000.00	525'000.00	508'586.60	-32'000.00

Les importants changements dans la collecte et le traitement des déchets qui entrent en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2018 ont des conséquences sur le budget 2018 :

- compte 720.314.30 frais de transformation des compacteurs existants en presse à papier
- compte 720.317.91 conséquences financières de l'uniformisation de la taxe pondérale

Les principaux critères (en chiffres arrondis) qui ont servi de base à l'évaluation des frais de ramassage et d'élimination des déchets sont les suivants :

- ménages de plusieurs personnes 2100
- ménages d'une seule personne 700
- enfants donnant droit à un rabais 225 (75 enfants par année d'âge) - rabais de Fr. 150.00/enfant
- déchets ménagers 220 kg/ménage et par année, au total 610 tonnes/année
- déchets encombrants 280 tonnes/année
- déchets verts 1000 tonnes/année
- méthanisation des déchets de ménage Fr. 30'000.00

Détails par compte - Constructions

Compte	Libellé	Bu 2018	Bu 2017	Co 2016	Ecart Bu 18 - Bu 17
791.318.60	Mandats externes, spécialistes techniques	15'000.00			15'000.00
La complexité croissante des dossiers de construction exige le recours à des analyses et avis d'experts externes.					

Taxes relatives à l'approvisionnement en eau (EP, chapitre 700)

Le nouveau règlement communal sur l'approvisionnement en eau est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2017. De manière générale les nouvelles règles peuvent être résumées en deux points :

- Les frais d'exploitation et les frais financiers doivent être couverts à 100% par les taxes.
- Les taxes doivent permettre de financer le renouvellement des installations au travers de la constitution d'une réserve financière affectée à cet effet.

En résumé	Budget 2018			Budget 2017		
	Taxe Fr.	Paramètre	Montant	Montant Fr.	Paramètre	Montant Fr.
Taxes de base 700.434.00	200.00/UL	1746 UL	636'000.00	200.00/UL	1670 UL	616'000.00
	150.00/UL	1914 UL		150.00/UL	1880 UL	
Taxes de base, terrains non raccordés 700.434.01	0.20/m2	564'000 m2	112'800.00	0.20/m2	425'000 m2	85'000.00
Taxes exploitation 700.435.00	1.00/m3	520'000 m3	520'000.00	1.00/m3	520'000 m3	520'000.00
Attribution à la réserve			812'000.00			659'000.00

Taxes relatives à la protection des eaux (EU, chapitre 710)

Le nouveau règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2017. Comme pour l'approvisionnement en eau, de manière générale les nouvelles règles peuvent être résumées en deux points :

- Les frais d'exploitation et les frais financiers doivent être couverts à 100% par les taxes.
- Les taxes doivent permettre de financer le renouvellement des installations au travers de la constitution d'une réserve financière affectée à cet effet.

En résumé	Budget 2018			Budget 2017		
	Taxe Fr.	Paramètre	Montant Fr.	Taxe Fr.	Paramètre	Montant Fr.
Taxe de base Zone à bâtir	0.50/m2	1'318'000 m2 indicés	659'400.00	0.50/m2	1'318'800 m2 indicés	659'400.00
	0.043/m3	3'549'000 m3	152'100.00	0.043/m3	3'549'000 m3 indicés	152'100.00
	25.00/EH	12'000 EH	300'000.00	25.00/EH	10'000 EH	250'000.00
Taxe de base Zone à bâtir - total 710.434.00			1'111'500.00			1'061'500.00
Taxes de base Hors zone à bâtir 710.434.01	0.50/m2	32'000 m2 indicés	16'000.00			
Taxes d'exploitation 710.434.10	1.90/m3	420'000 m3	798'000.00	1.90/m3	400'000 m3	760'000.00
Taxes d'exploitation 710.434.11	118.00/EH	1'800 EH	212'400.00	118.00/EH	1'800 EH	212'400.00
Attribution à la réserve			908'000.00			706'000.00

4.9 Economie publique

Récapitulation

Chapitre	Economie publique	Bu 2018	Bu 2017	Co 2016
8	Total des charges	1'026'861.00	1'030'829.00	975'800.18
8	Total des produits	1'419'300.00	1'675'384.00	1'738'078.88
			Bu 18 - Bu 17	Bu 18 - Co 16
	Ecart nets en Fr.		252'116.00	369'839.70
	Ecart nets en %		24.46%	37.90%

Détails par compte

Compte	Libellé	Bu 2018	Bu 2017	Co 2016	Ecart Bu 18 - Bu 17
810.435.50	Ventes de grumes résineuses	240'000.00	357'000.00	246'681.10	-117'000.00
810.435.51	Ventes de grumes feuillues			11'182.95	0.00
810.435.52	Ventes de bois d'industrie résineux	110'000.00	24'384.00	99'325.63	85'616.00
810.435.53	Ventes de bois d'industrie feuillus			307.50	0.00
Le marché du bois de nos forêts n'en finit pas de se restructurer et les prix payés aux producteurs continuent de se tasser.					
870.434.61	Taxe exploitation gravière Farvagny	500'000.00	700'000.00	705'141.65	-200'000.00
Compte tenu du retard pris par la mise en exploitation de la gravière Grands-Champs à Farvagny (environ deux ans), les avances sur les graviers extraits à payer par les exploitants ont été réduites de Fr. 700'000.00 à Fr. 500'000.00 à partir de 2018.					

4.10 Finances et impôts

Récapitulation

Chapitre	Finances et impôts	Bu 2018	Bu 2017	Co 2016
9	Total des charges	3'656'783.00	5'651'935.00	11'870'278.34
9	Total des produits	26'118'794.00	27'193'588.00	31'413'805.34
			Bu 18 - Bu 17	Bu 18 - Co 16
	Ecart nets en Fr.		-920'358.00	-2'918'484.00
	Ecart nets en % (produits)		-16.28%	-9.29%

Détails par compte

Compte	Libellé	Bu 2018	Bu 2017	Co 2016	Ecart Bu 18 - Bu 17
940.322.00	Intérêts des emprunts bancaires	480'000.00	640'000.00	675'636.63	-160'000.00
940.330.00	Amortissements financiers obligatoires	1'657'006.00	1'816'647.00	1'610'882.20	-159'641.00
La charge des intérêts continue de se réduire au fur et à mesure des remboursements d'emprunts (Fr. 1'370'000.00 pour 2017) et des renouvellements d'emprunts. Le taux d'intérêt moyen de nos emprunts à fin 2017 est de 1.1 %.					
900.400.00 à 900.406.20	Impôts	20'791'000.00	20'126'000.00	19'640'644'85	665'000.00
900.441.00	Participations à l'impôt cantonal sur les véhicules	550'000.00	528'000.00	533'074.40	22'000.00

L'augmentation des recettes fiscales pour 2018 est évaluée à Fr. 687'000.00, soit + 3.3 % par rapport au budget 2017. Pour plus de détails, voir sous point 5.2 ci-dessous.					
9428.423.10	Revenus de droits de superficies	20'000.00		500.00	20'000.00
Le montant représente le droit de superficie forfaitaire dû à la commune propriétaire par les exploitants de la gravière de Grands-Champs à Farvagny dès sa mise en exploitation pour la surface sur laquelle sont aménagées les installations de traitement et de stockage des graviers.					
990.461.00	Subventions cantonales, aide financière à la fusion		1'675'180.00		-1'675'180.00
Malheureusement cette contribution n'est versée qu'une fois par fusion !					

5. Commentaires par nature

5.1 Frais de personnel

A défaut d'un règlement communal du personnel, la loi et le règlement sur le personnel de l'Etat de Fribourg s'appliquent à l'ensemble du personnel communal.

Les salaires bruts et les parts patronales des charges sociales sont imputés directement dans les divers centres de charges sur la base d'une évaluation du temps consacré à chaque centre de charges.

Les chiffres du budget 2018 tiennent compte de l'expérience à ce jour. Au terme de chaque exercice, une analyse plus précise de la nature des travaux effectués permet d'atteindre progressivement une juste répartition des charges de personnel dans les divers chapitres.

Salaires 2018

A l'heure où nous mettons sous presse, aucune indexation n'est annoncée pour 2018 sur le plan cantonal. L'échelle des salaires appliquée au personnel communal pour 2018 correspond à l'échelle cantonale 2017 adoptée par le canton au mois de décembre 2016. Pour l'ensemble du personnel communal, elle représente une indexation de + 0.4 % des salaires 2018.

Les salaires de l'ensemble des membres du personnel communal (personnel mensualisé et personnel rémunéré à l'heure) qui n'a pas atteint le sommet de la classe sont augmentés d'un palier.

Un certain nombre de corrections quant à l'attribution de l'ensemble classe/palier ont été appliquées.

Pour le budget 2018, la masse salariale totale progresse de près de Fr. 219'000.00 par rapport au budget 2017, soit + 5.1 %.

Charges sociales et couverture d'assurances maladie et accident

Voir le tableau des taux de charges sociales placé en annexe (voir annexe 9).

Pour le budget 2018, les charges sociales employeur progressent de près de Fr. 33'000.00 par rapport au budget 2017, soit + 3.5 %.

Caisse de pension

L'ensemble du personnel communal est affilié à la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg.

Dès 2017 et pour la bonne forme, le personnel rémunéré à l'heure qui remplit les critères correspondants a été assujéti à la LPP.

Pour le budget 2018, les charges LPP employeur sont de Fr. 429'867.00, elles progressent de près de Fr. 21'376.00 par rapport au budget 2017, soit + 5.2 %.

Formation du personnel

En tenant compte des formations annoncées pour 2018, un montant forfaitaire représentant Fr. 500.00 par ept est inscrit pour couvrir les frais de formation du personnel (compte no 020.309.00).

Frais de transport intramuros

Un montant de Fr. 8'000.00 destiné à couvrir les frais de véhicule pour les membres du personnel qui utilisent leur véhicule privé pour des courses professionnelles a été inscrit au budget 2018 (compte no 020.317.00).

Indemnité pour service de piquet

Des indemnités pour service de piquet pour un montant de Fr. 6'000.00 ont été intégrées aux charges de personnel pour les services de piquet de l'édilité, des bâtiments et du service des eaux.

Service de surveillance

Sous le nom de « service de surveillance », les tâches de ligne téléphonique d'urgence et d'intervention en dehors des heures normales de travail ont été organisées. Dans le cadre d'un tournus, le personnel des services techniques assure la permanence téléphonique et dispose d'un véhicule équipé (achat prévu au budget au compte 630.311.30) pour procéder rapidement aux travaux de réparation usuels.

Ces tâches sont indemnisées dans le respect des règles définies pour le personnel cantonal auxquelles nous sommes soumis.

Charge moyenne du personnel

Sur la base de la dotation totale 2018 (57.86 ept) et des charges totales de personnel (comptes de natures no 301 à 305, Fr. 5'742'000.00), le coût moyen par ept pour 2018 est de Fr. 99'200.00 (charges sociales comprises).

Evolution des charges

	Budget 2017	Budget 2018	Augmentation Fr.	Augmentation %
Dotation générale	55.20 ept	57.86 ept		+ 4.8 %
Salaires bruts	4'325'599.00	4'544'860.00	219'261.00	+ 5.07 %
Charges sociales employeur	939'994.00	972'710.00	32'716.00	+ 3.48 %

dont les charges particulières suivantes :

Indemnités pour horaire particulier	9'450.00
Service de piquet	6'000.00
Service de surveillance	12'727.00
Emplois-jeunes d'été (1'430 heures)	36'290.00

Statistique de la dotation du personnel communal

Sur la base des propositions à ce jour, l'évolution de la dotation en personnel est la suivante :

Service	Dotation Budget 2017	Dotation Budget 2018	Commentaires
	ept	ept	
Secrétariat général	4.68	4.87	dont une apprentie + 0.19 ept
Finances	4.25	4.25	
Contrôle de l'habitant Guichet - Agence AVS	3.10	3.15	
Admin. scolaire et de l'accueil extrascolaire	2.03	2.29	yc patrouilleurs scolaires, cours de piscine et informatique scolaire + 0.2 ept pour l'administration
Service social	5.70	5.50	- 0.1 ept administration - 0.1 ept assistance
Serv. des curatelles	1.60	1.60	
Bibliothèque	1.65	1.66	
AES	4.19	4.32	+ 0.13 ept : horaires harmonisés, ouvertures durant les vacances
Forêts	5.60	5.68	dont un apprenti
Divers	0.50	0.25	garde-génisse Taux d'activité surévalué pour 2017
Service technique (total)	21.90	24.28	+ 2.38 ept
Administration	2.70	2.70	
Constructions	2.83	3.00	+ 0.17 ept : solde engagement 2017
Adduction d'eau	1.11	1.22	+ 0.1 ept : amélioration du relevé des compteurs, travaux d'été par des jeunes
Bâtiments	8.44	8.70	+ 0.26 ept : nettoyage nouveaux locaux complexe communal Farvagny
Edilité	5.38	6.02	+ 0.5 ept : solde engagement 2017 + 0.14 ept : personnel auxiliaire
Déchetterie	1.44	2.64	+ 1.2 ept : extension et harmonisation horaires des déchetteries
Total	55.20	57.86	+ 2.66 ept (+ 4.8 %)

Voir également en annexe la répartition du personnel sous la forme graphique (annexe 10).

Remarques

- Le taux d'activité du personnel employé à l'heure a été converti en ept sur la base de 1850 heures par année.
- Le taux d'activité pour une charge représentée par un montant forfaitaire (activité d'appui) a été calculé sur la base d'un salaire horaire de Fr. 30.00.

5.2 Evaluation des recettes fiscales

Les informations suivantes ont été exploitées pour l'évaluation des recettes fiscales 2018 :

- Cotes cantonales définitives 2015 pour les impôts sur les personnes physiques et les personnes morales (anciennes communes).
- Evaluation de la progression sur le plan cantonal des impôts sur les personnes physiques et les personnes morales pour l'année 2018 sur la base de la cote 2015.
- Evaluation de la progression de la part communale à l'impôt sur les véhicules pour l'année 2018 sur la base des comptes de l'année 2016.

Les mêmes modes d'évaluation que ceux appliqués pour le budget 2017 ont été mis en œuvre (voir la description ci-dessous).

Type d'impôts	Pour comparaison				Evaluations pour 2018				
	Selon la cote cantonale 2015 des anciennes communes	Selon les comptes 2016	Budget 2017 de la commune de Gubloux	Comptes 2017 Situation au 7.11.2017	Selon les évolutions sur le plan cantonal	Moyenne sur les années 2014-15-16	Selon la progression moyenne calculée sur les années 2009 à 2016	Selon la droite de régression de 2009 à 2016	Proposition pour le budget 2018
Personnes physiques, revenu	13'458'109.50	12'782'029.25	14'000'000.00		14'359'802.84		14'587'696.91	14'259'560.03	14'300'000.00
Personnes physiques, fortune	1'068'023.30	1'074'886.55	1'050'000.00		1'167'349.47		1'193'343.02	1'176'880.97	1'100'000.00
Personnes morales, bénéfice	1'641'135.80	1'330'634.70	1'300'000.00		1'759'297.58		1'895'591.64	1'807'107.72	1'400'000.00
Personnes morales, capital	245'285.35	130'582.65	200'000.00		265'889.32		174'397.06	225'312.04	200'000.00
A la source		353'453.35	325'000.00	344'802.00		328'409.80			340'000.00
Prestations en capital		606'073.95	300'000.00	274'415.05		416'429.32			350'000.00
Gains immobiliers et plus-values		796'920.35	400'000.00	569'282.70		556'907.22			550'000.00
Mutations		650'069.40	650'000.00	446'801.75		676'087.35			600'000.00
Successions et donations		0.00	5'000.00			8'994.23			5'000.00
Contributions immobilières		1'871'268.30	1'850'000.00				2'043'314.96	1'995'627.44	1'900'000.00
Sur les automates		0.00	3'000.00						3'000.00
Sur les véhicules		533'074.40	528'000.00		554'397.38				550'000.00
Sur les chiens		44'726.35	43'200.00						43'000.00
Total		20'173'719.25	20'654'200.00						21'341'000.00

Sur la base des estimations ci-dessus, les recettes fiscales totales attendues pour 2018 progressent de Fr. 686'800.00 (+ 3.33 %) par rapport au budget 2017.

Un point d'impôt communal correspond à Fr. 200'000.00.

Modes de calcul appliqués pour l'évaluation des recettes fiscales

a. Evolutions sur le plan cantonal

En automne de chaque année, le Service cantonal des contributions fournit aux communes des taux d'évolution des recettes fiscales évalués sur le plan cantonal (voir annexe 6).

Pour les recettes fiscales 2018, les taux retenus sont les suivants :

- progression de l'impôt sur le revenu des personnes physiques par rapport à 2015 : + 6.70 %
- progression de l'impôt sur la fortune des personnes physiques par rapport à 2015 : + 9.30 %
- progression de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales par rapport à 2015 : + 7.20 %
- progression de l'impôt sur le capital des personnes morales par rapport à 2015 : + 8.40 %
- progression de l'impôt sur les véhicules par rapport aux comptes 2016 : + 4.0 %

Ces progressions sont relativement délicates à appliquer à chaque commune qui ne possède pas obligatoirement le même profil de répartition des revenus tant en ce qui concerne les personnes physiques que les personnes morales. Ces chiffres sont toutefois considérés comme une solution par défaut et ne sont pas contestés par le Service des communes.

b. Moyenne des trois dernières années

Ce mode de calcul est souvent appliqué pour les impôts spéciaux dont le chiffrage est difficile et l'évolution d'une année à l'autre relativement aléatoire. Le calcul a été fait sur les trois dernières années pour lesquelles les comptes sont bouclés : 2014-2015-2016.

c. Progression moyenne

La progression est calculée chaque année en % par rapport à l'année précédente.

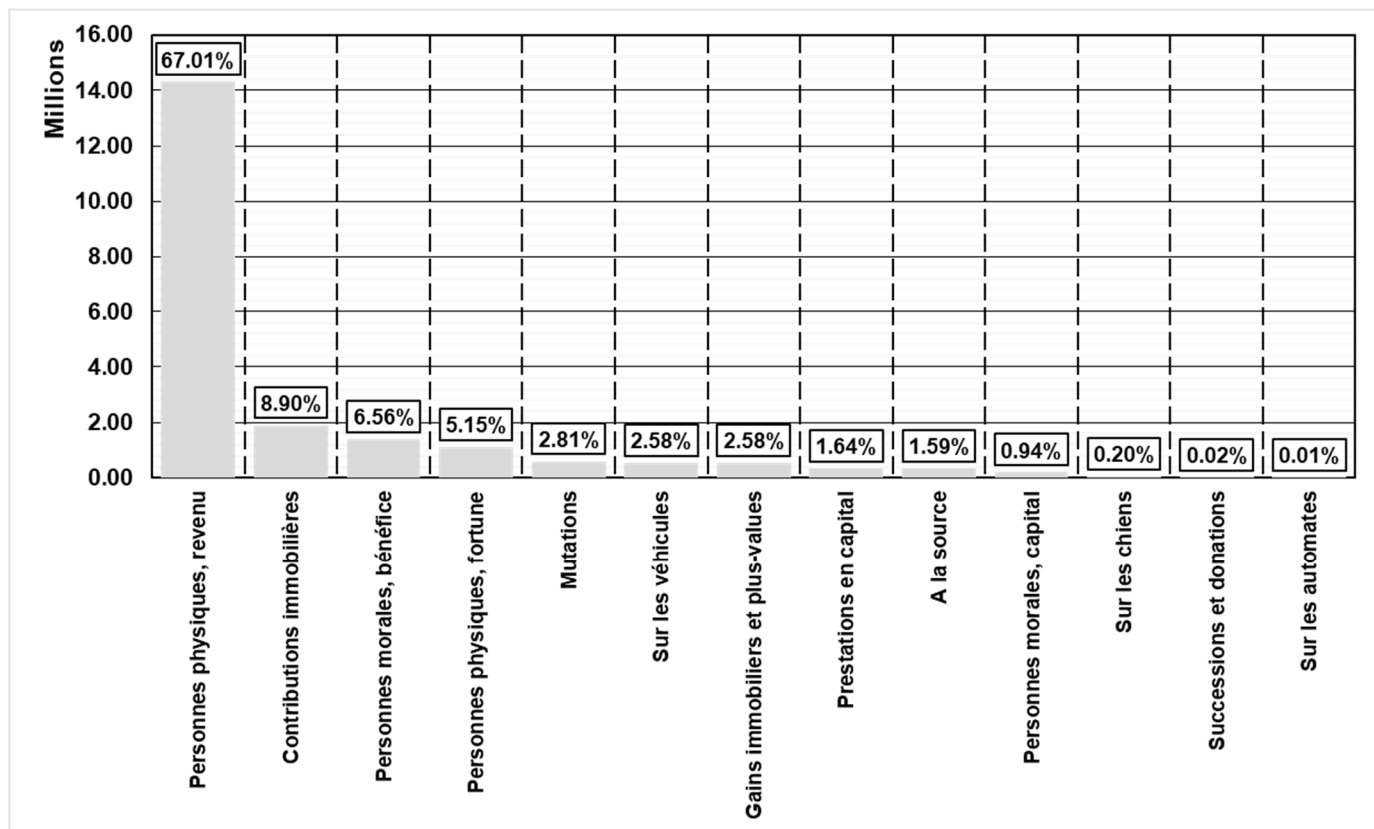
La moyenne des progressions est calculée sur la période d'analyse, dans notre cas de 2009 à 2016.

d. Droite de régression

L'algorithme consiste à rechercher les paramètres de la droite (valeur initiale et pente) représentant la progression linéaire optimale par rapport aux valeurs de la progression réelle. Le calcul a été fait sur la période 2009 à 2016.

Recettes fiscales 2018 - Représentation graphique

En % des recettes fiscales totales.



Recettes fiscales - Chiffres retenus pour le budget 2018

Impôt	Budget 2018	Budget 2017	Commentaires
Personnes physiques, revenu	14'300'000.00	14'000'000.00	Estimations basées sur l'ensemble des chiffres donnés par les diverses méthodes d'évaluation.
Personnes physiques, fortune	1'100'000.00	1'050'000.00	
A la source	340'000.00	325'000.00	Estimation sur la base de la progression moyenne et prise en compte de la situation des comptes 2017.
Prestations en capital	350'000.00	300'000.00	Estimation prudente par rapport à la progression moyenne.
Gains immobiliers et plus-values	550'000.00	400'000.00	Estimation sur la base de la progression moyenne. La prise en compte de la situation des comptes 2017 nous a conduit à un rééquilibrage entre cet impôt et l'impôt sur les mutations.
Mutations	600'000.00	650'000.00	Estimation prudente sur la base de la progression moyenne. La prise en compte de la situation des comptes 2017 nous a conduit à un rééquilibrage entre cet impôt et l'impôt sur les mutations.
Successions et donations	5'000.00	5'000.00	
Contributions immobilières	1'900'000.00	1'850'000.00	Estimation prudente sur la base de la progression annuelle (progression linéaire) et de la situation des comptes 2017.
Personnes morales, bénéfice	1'400'000.00	1'300'000.00	Estimations prudentes basées sur l'ensemble des chiffres donnés par les diverses méthodes d'évaluation. Le poids d'un nombre limité de gros contribuables et le retard entre nos estimations et la taxation définitive ne nous permettent pas de confirmer la forte progression de ces impôts au cours de ces dernières années.
Personnes morales, capital	200'000.00	200'000.00	
Sur les automates	3'000.00	3'000.00	Application du nouveau règlement
Sur les véhicules	550'000.00	528'000.00	Sur la base des informations de l'OCN.
Sur les chiens	43'000.00	43'200.00	Estimation sur la base des comptes 2017.
Total	21'341'000.00	20'654'200.00	+ 686'800.00 (+ 3.33 %)

Sur la base des chiffres proposés pour le budget 2018, un point d'impôt communal correspond à Fr. 200'000.00.

5.3 Frais financiers

Amortissements

Les charges d'amortissements obligatoires sont réparties dans les divers centres de charges sur la base des montants d'amortissements inscrits dans le contrôle de l'endettement établi par le Service des communes.

Sur la base du contrôle d'endettement au 31.12.2016 établi par le SCom, de l'endettement de la CFGN au 31.12.2016 et des projets arrivés à leur terme en 2017, nous avons établi un tableau présumé du contrôle de l'endettement au 31.12.2017. Cette opération nous permet d'évaluer les charges d'amortissement 2018 (voir annexe 5).

Il convient de relever que le calcul définitif des amortissements obligatoires 2018 sera établi par le SCom après le bouclage des comptes 2017.

Intérêts des dettes

L'état des dettes bancaires au 31.12.2017 et les charges d'intérêts y relatives pour 2018 ont été évalués (voir annexe 11).

Dette bancaire totale (emprunts à terme) au 31.12.2017	Fr.	40'135'568.00
Charge annuelle totale d'intérêts	Fr.	439'323.10

Taux d'intérêts moyen : 1.09 %

Les échéances des emprunts et leur répartition entre les institutions de financement sont représentées graphiquement (voir annexe 11).

Les charges d'intérêts inscrites dans les divers centres de charges sont calculées à un taux moyen arrondi à 1.2% sur la dette résiduelle figurant dans le tableau mis à jour du contrôle de l'endettement au 31.12.2017 établi (annexe 5) sur la base du contrôle de l'endettement au 31.12.2016 validé par le Service des communes (annexe 4).

La charge totale des intérêts pour 2018 (compte no 940.322.00) tient compte d'intérêts intercalaires pour les projets en cours en 2018 pour un montant d'environ Fr. 41'000.00 (env. 2.5 MFr au taux de 1.5% - ou 5 MFr. sur 6 mois).

Tableau des imputations des intérêts et des amortissements

Compte	Centre de coûts	Intérêts 2018 1.2 % de la dette résiduelle	Amortissement Obligatoire Bu 2018	Amortissement Obligatoire Bu 2017
021.390	Administration	0.00	0.00	12'194.00
140.390	Police du feu	2'410.00	27'436.00	27'841.00
160.390	Protection civile	710.00	3'141.00	3'141.00
2940.390	Ecole CM	5'170.00	32'346.00	32'346.00
2942.390	Ecole LG	31'590.00	162'636.00	162'636.00
2943.390	Ecole RO	21'390.00	116'870.00	116'870.00
2944.390	Ecole VO	3'090.00	14'700.00	14'700.00
3010.390	La Tuffière CM	50'720.00	173'700.00	173'700.00
3412.390	Halle polyvalente RO	22'980.00	60'000.00	60'000.00
342.390	Infrastructures sportives	1'920.00	13'911.00	13'911.00
305.390	Bibliothèques	0.00	0.00	1'782.00
620.390	Routes	24'060.00	170'488.00	205'308.00
6210.390	Bâtiment édilitaire RO	3'600.00	17'304.00	17'304.00
650.390	Trafic régional	20.00	2'400.00	2'400.00
700.390	Eau potable	21'390.00	78'732.00	141'970.00
710.390	Epuration	66'460.00	281'999.00	289'266.00
720.390	Déchets	3'760.00	33'233.00	33'233.00
740.390	Cimetière	260.00	2'200.00	4'540.00
750.390	Endiguements	0.00	0.00	6'693.00
790.390	Aménagement du territoire	0.00	0.00	18'920.00
801.390	Alpages	330.00	4'770.00	4'770.00
810.390	Forêts	1'170.00	25'360.00	8'860.00
811.390	Bâtiment forestier VO	5'000.00	10'000.00	10'000.00
9420.390	Ferme d'Illens	5'230.00	9'152.20	9'152.20
9428.390	Terrains patrimoine financier	0.00	67'938.60	88'920.00
9430.390	Complexe FA	78'490.00	292'464.00	299'964.00
9431.390	Complexe RO	9'140.00	52'106.00	52'106.00
9441.390	Ancienne école VI	2'500.00	4'120.00	4'120.00
	Total	361'390.00	1'657'006.80	1'816'647.80

Les postes pour lesquels plus aucuns intérêts et amortissements ne sont inscrits au budget 2018, correspondent aux projets resp. aux chapitres totalement amortis dans le cadre du bouclage des comptes 2016 (amortissements supplémentaires et assainissement du bilan) et aux projets dont l'amortissement arrive à son terme au 31.12.2017.

5.4 Contributions de la commune de Hauterive FR

Pour les services communaux pour lesquels nous collaborons avec la commune d'Hauterive, les contributions de la commune d'Hauterive (comptes ---.452.00) sont calculées au prorata des derniers chiffres officiels de la population légale des deux communes au 31 décembre 2016 (Gibloux : 7236 hab., Hauterive : 2431 hab.). La part de la commune de Hauterive est de 25.15 %.

Les frais de location des locaux correspondent aux frais effectifs pour les locaux loués et selon les règles et aux tarifs définis sous point 5.5 pour les locaux communaux.

Les frais de gestion dont la facturation est prévue dans les conventions sont calculés pour l'exercice 2018 à un taux forfaitaire de 5% des frais nets de chaque chapitre à charge de la commune de Hauterive. Ils comprennent les frais de l'administration générale, les frais d'encadrement du

conseiller communal, etc.. La facturation des frais de gestion devra encore faire l'objet d'une analyse plus approfondie afin de déterminer un mode parfaitement équitable pour les deux parties.

Les frais de gestion de 5% ne sont pas pris en compte pour (lignes en grisé) :

- la contribution de Fr. 3.00/habitant consacrée aux activités culturelles régionales ;
- les frais d'assistance et de contribution aux MIS.

Service ou centre de coûts	Acte de collaboration	Budget 2018	Budget 2017 ¹⁾	Comptes 2016
Service des curatelles	Convention	46'000.00	42'000.00	34'488.85
Protection de la population	Entente intercommunale	8'000.00	7'000.00	4'529.40
Services auxiliaires sans SESAM	Convention	79'000.00	65'000.00	59'187.90
Services auxiliaires SESAM		42'000.00	42'000.00	46'619.15
Activités culturelles «régionales»	Accord tacite	7'290.00	7'245.00	7'245.00
Bibliothèques	Convention	49'000.00	49'000.00	41'798.70
Ludothèque	Accord tacite	7'000.00	6'000.00	5'953.75
Structures d'accueil de la petite enfance ²⁾	Accord tacite	129'000.00	161'000.00	139'448.75
Service social, administration	Convention	179'000.00	180'000.00	172'854.55
Service social, frais d'assistance		139'000.00	152'000.00	103'856.55
Service social, frais MIS		24'000.00	53'000.00	43'139.25
Total		709'290.00	764'245.00	659'121.85

¹⁾ Les chiffres 2017 ne comprenaient pas les frais de gestion.

²⁾ Dès 2017, la collaboration avec Hauterive ne concerne plus que la crèche.

5.5 Imputations internes

Frais administratifs

Les frais de l'administration générale ne sont pas imputés dans les autres centres de charges.

Frais de personnel

Imputations directes des charges de salaires et des parts patronales des charges sociales.

Les autres charges de personnel (chapitre 020) ne sont pas imputées dans les divers centres de charges.

Répartition des frais entre le Service social (SSoc) et le Service des curatelles (SCur)

Les frais communs sont gérés par le SSoc. Ils sont répartis par imputations internes entre les deux services selon une clé de répartition uniforme basée sur le nombre des ept respectifs : 77% SSoc et 23% SCur pour le budget 2018 (82% et 18% à ce jour).

Frais de location des locaux

En attendant de disposer d'un chiffrage détaillé des frais effectifs et des surfaces des locaux concernés, nous appliquons les règles et les tarifs suivants :

- Le tarif est appliqué à la surface nette des locaux sans compter les locaux techniques et les circulations.
- Les sanitaires ne sont comptés que s'ils ne sont pas partagés avec d'autres activités.
- Le tarif comprend les charges.

Locaux divers : surface nette, Fr. 200.00/m²

Locaux du feu : surface brute, Fr. 100.00/m²

Containers : surface brute, Fr. 100.00/m² (AES Vuisternens-en-Ogoz)

Combles : surface nette, Fr. 100.00/m² (AES Farvagny-le-Grand)

Jardin crèche : surface brute, Fr. 50.00/m²

Abri : surface nette, Fr. 50.00/m² (archives administration)

Frais de chauffage

Pour la fourniture de copeaux par le Service forestier aux chaufferies communales, les charges font l'objet d'une imputation interne entre le Service forestier (chapitre 810) et les centres de charges concernés (CAD Rossens, Ecole Vuisternens-en-Ogoz, Centre forestier Vuisternens-en-Ogoz). Les copeaux sont valorisés au prix de Fr. 44.25/m³ pour les copeaux secs et Fr. 37.65/m³ pour les copeaux humides.

Pour la chaufferie de Rossens, à défaut de disposer de relevés des compteurs d'énergie pour les derniers exercices, les charges ont été évaluées (budget et comptes 2016, budget 2017) sur la base des chiffres inscrits au budget 2015 (consommations 2014 à 0.10 Fr./kWh).

Intérêts des dettes

La charge d'intérêts inscrite dans les divers centres de charges est calculée au taux moyen de 1.2 % (total des intérêts des emprunts bancaires rapporté à la dette résiduelle totale) sur la dette résiduelle figurant dans le tableau du contrôle de l'endettement établi par le Service des communes (Limites de crédits autorisés) – voir sous point 5.3 ci-dessus.

Amortissements obligatoires

Les charges d'amortissements obligatoires sont réparties dans les divers centres de charges sur la base des montants d'amortissements inscrits dans le contrôle de l'endettement établi par le Service des communes – voir sous point 5.3 ci-dessus.

C. Budget des investissements 2018

1. Situation financière de la commune au 31.12.2016

Voir la présentation et les commentaires au chapitre « Plan financier 2018 – 2022 », point 2.1, page 2. La communication du SCom à ce sujet figure en annexe 3.

2. Commentaires généraux sur le budget des investissements

Le budget des investissements 2018 vous est communiqué sous la forme d'un tableau récapitulatif commenté (voir annexe 12). L'inventaire des projets est classé selon l'ordre du plan comptable avec mention du village dans lequel il sera réalisé, du dicastère et du service communal concernés.

Les colonnes « Financements spéciaux » (en principe financement par une réserve disponible) et « Charges nettes » ne font formellement pas partie du budget des investissements. Elles figurent à titre d'informations complémentaires relatives au financement des projets (voir les messages relatifs aux décisions spéciales, annexes 14 à 30). Le budget des investissements en tant que tel figure en annexe 13.

Les objets inscrits au budget des investissements 2018 ont été classés en trois catégories (voir code de couleurs au bas de l'annexe 12) :

- Suite et report, total ou partiel, d'un projet inscrit au budget des investissements 2017.
- Nouveau projet proposé pour 2018 soumis au Conseil général pour décision spéciale.
- Recettes d'investissement non affectées à un projet.

Résultats en résumé

Budget des investissements 2018	Charges	Produits	Fin. spéciaux¹⁾	Charges nettes
Reports de projets déjà décidés	5'183'000.00	1'020'000.00	400'000.00	3'763'000.00
Nouveaux projets (décisions spéciales)	3'353'000.00	188'500.00	1'494'500.00	1'670'000.00
Recettes d'investiss. non affectées		674'000.00		-674'000.00
Total	8'536'000.00	1'882'500.00	1'894'500.00	4'759'000.00
Excédent de charges du budget des investissements		6'653'500.00		
dont pour les chapitres EP et EU	3'350'000.00	550'000.00	950'000.00	1'850'000.00
Autres projets inscrits au plan financier pour 2018	2'140'000.00	1'440'000.00	390'000.00	310'000.00

¹⁾ Les financements spéciaux représentent les prélèvements sur les réserves. Les chiffres sont estimés. Ils sont donnés sous réserve des disponibilités.

3. Projets d'investissements en cours

Les projets déjà décidés (projet et financement) et entrepris (permis de construire obtenu, travaux entrepris) par une ancienne commune et les nouveaux projets décidés dans le cadre du budget 2017 qui se prolongent en 2018 figurent dans cette catégorie.

Les chiffres inscrits au budget des investissements correspondent aux évaluations des charges et des produits 2018 pour ces projets. Ils représentent les soldes pour les projets qui devraient se terminer dans le courant de l'année 2018.

Voir également les commentaires inscrits sur la ligne du projet dans le fichier du budget des investissements commenté (annexe 12).

Liste des projets en cours

Projet	Lieu	Décision année	Budget initial	Budget 2018 reports
			Charges + Produits -	Charges + Produits -
Etude zones 30 km/h et rénovation Route du Centre	CO	2016	100'000.00	35'000.00
Réfection Route de Fribourg – Etude	FP	2016	50'000.00	25'000.00
Aménagement routier In-Riaux	FG RO	2016	+ 981'000.00 - 746'000.00	+ 400'000.00 - 350'000.00
Aménagement arrêt de bus	PO	2016	132'000.00	132'000.00
Rénovation Route du Centre	CO	2016	1'326'000.00	1'326'000.00
Assainissements Essert – Les Biches	RO	2016	200'000.00	300'000.00
Assainissements La Raveire	RO	2016	1'050'000.00	25'000.00
Protection des sources	GX	2016	133'000.00	50'000.00
Mise en séparatif centre village	CO	2016	660'000.00	620'000.00
Collecteur Route du Bry et bassin laminage complexe Farvagny	FG	2016	415'000.00	230'000.00
Révision du PAL après fusion	GX	2016	130'000.00	40'000.00
Agrandissement complexe communal	FG	2015	+ 10'695'000.00 - 1'495'000.00	+ 2'000'000.00 - 670'000.00
Total			+ 15'872'000.00 - 2'241'000.00	+ 5'183'000.00 - 1'020'000.00

4. Nouveaux projets proposés pour 2018

Vous trouvez dans cette catégorie les projets que les services communaux et le conseil communal vous proposent d'entreprendre en 2018.

Chaque projet fait l'objet d'un message particulier placé en annexe du présent message (annexes 14 à 30) et sera soumis séparément pour approbation au Conseil général (décision spéciale selon LCo, art. 89, al. 2).

Les décisions du Conseil général concernant ces dépenses sont soumises au référendum facultatif (selon LCo, art. 52, al. 1, litt. a).

Liste des nouveaux projets - charges et recettes 2018

Projet	Lieu	Charges invest.	Produits invest.	Financem. spéciaux	Charges nettes
Remplacement pare-ballons terrain A	FG	35'000.00		35'000.00	0.00
Réfection Route d'Illens	RO	170'000.00			170'000.00
Réfection Route de l'Eglise et Route des Nervaux	EG	250'000.00			250'000.00
Réfection Route du Moulin	VI	33'000.00		33'000.00	0.00
Réfection Route de Bulle	VO	73'000.00		73'000.00	0.00
Allègement collecteurs de routes	VG	108'000.00		108'000.00	0.00
Réfection de routes et chemins agricoles subventionnés	GX	150'000.00	85'500.00	64'500.00	0.00
Achat d'un véhicule édilitaire, chargeur télescopique	GX	189'000.00	79'000.00	110'000.00	0.00
Puits de Kaisa, recherche de nouvelles ressources	FG	200'000.00		200'000.00	0.00
Turbidimètres pour installations UV	GX	50'000.00		50'000.00	0.00
Liaison des réseaux EP Haut-Gibloux et Bas-Gibloux - Projet	GX	100'000.00		100'000.00	0.00
Bassin de laminage Pra Gady	VO	325'000.00		325'000.00	0.00
Collecteur Rossens – Farvagny-le-Petit	FP	1'250'000.00			1'250'000.00
PGEE Gibloux	GX	200'000.00		200'000.00	0.00
Aménagements de cimetières	GX	90'000.00		90'000.00	0.00
Achat d'un treuil forestier double-tambour	GX	52'000.00		52'000.00	0.00
Installation de panneaux photovoltaïques sur deux bâtiments communaux	EG RO	78'000.00	24'000.00	54'000.00	0.00
Total		3'353'000.00	188'500.00	1'494'500.00	1'670'000.00

5. Recettes d'investissements

Les recettes d'investissements comprennent les ventes d'immobiliers, les taxes de raccordement à l'eau potable et à l'épuration ainsi que les subventions et autres contributions à des objets d'investissements.

Voir également les commentaires inscrits sur la ligne du projet dans le fichier du budget des investissements commenté (annexe 12).

D. Annexes

1. Plan financier 2018 – 2022 des investissements
2. Plan financier 2018 – 2022 du fonctionnement - Récapitulation par chapitre
3. Analyse du budget 2017, Situation financière 2012-2016 et Capacité d'investissement
4. Contrôle de l'endettement au 31.12.2016, document SCom
5. Contrôle de l'endettement au 31.12.2017, projection
6. Estimation des recettes fiscales 2018 – Communiqué du SCC
7. Budget de fonctionnement 2018 par chapitre avec commentaires - format « Excel »
8. Budget de fonctionnement 2018 par nature - format « Citizen (logiciel communal) »
9. Personnel communal - Taux des charges sociales
10. Répartition du personnel communal – Graphique
11. Emprunts bancaires, état évalué au 31.12.2017 – Tableau et graphiques
12. Budget des investissements 2018 par chapitre avec commentaires - format « Excel »
13. Budget des investissements 2018 - format « Excel »
14. Farvagny-le-Grand – remplacement des pare-ballons sur le terrain A - Message
15. Rossens – réfection Route d'Illens - Message
16. Estavayer-le-Gibloux – réfection Route de l'Eglise et Route des Nervaux - Message
17. Villarsel-le-Gibloux – réfection Route du Moulin - Message
18. Vuisternens-en-Ogoz – réfection Route de Bulle - Message
19. Villarsel-le-Gibloux – allègement collecteurs de routes - Message
20. Gibloux – réfection de routes et chemins agricoles subventionnés - Message
21. Gibloux – achat d'un véhicule édilitaire, chargeur télescopique - Message
22. Farvagny-le-Grand – puits de Kaisa, recherche de nouvelles ressources - Message
23. Gibloux - turbidimètres pour installations UV - Message
24. Gibloux – liaison des réseaux EP Haut et Bas-Gibloux - Projet - Message
25. Vuisternens-en-Ogoz – bassin de laminage Pra Gady - Message
26. Farvagny-le-Petit – collecteur Rossens – Farvagny-le-Petit - Message
27. Gibloux – PGEE Gibloux - Message
28. Gibloux – aménagements de cimetières - Message
29. Gibloux – achat d'un treuil forestier double-tambour - Message
30. Rossens et Estavayer-le-Gibloux – installation de panneaux photovoltaïques sur deux bâtiments communaux - Message